

LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

LA FORCE DE L'ACTION CONCERTÉE



LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

LA FORCE DE L'ACTION CONCERTÉE

Édition produite par :
Ministère des Relations internationales

Ce document a été publié en quantité limitée en français et en anglais ; il est disponible en version électronique, en français et en anglais, à l'adresse suivante :
www.mri.gouv.qc.ca.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée,
à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
ISBN-2-550-47126-1 (imprimé)
ISBN-2-550-47147-4 (PDF)

Gouvernement du Québec, 2006

Table des matières

MOT DU PREMIER MINISTRE	VII
MOT DE LA MINISTRE	IX
Préface	1
Chapitre 1 Les responsabilités internationales du gouvernement du Québec	3
Chapitre 2 Le contexte	9
L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE INTERNATIONAL	11
Le réalignement de l'économie mondiale	11
Intégration économique, développement durable et partage de la richesse	12
Technologie, savoir et culture	15
Nouvelles menaces, nouveaux lieux de décisions et nouveaux acteurs	16
L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE QUÉBÉCOIS	19
La croissance de la production, de l'emploi et du niveau de vie	19
Les perspectives démographiques	20
L'identité, les valeurs et les choix collectifs	21
LES OBJECTIFS DE L'ACTION INTERNATIONALE DU QUÉBEC	23
Chapitre 3 Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État	25
La participation aux travaux des organisations internationales	28
La participation à la négociation des accords bilatéraux et régionaux	30
Le développement des relations bilatérales	31
Des liens renforcés avec les États fédérés et les grandes régions	36
La recherche des meilleures pratiques	37
Des liens plus structurés avec la société civile	37
PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS	38

Chapitre 4 Favoriser la croissance et la prospérité du Québec	41
Le développement des marchés	43
Le développement de la capacité d'exportation des entreprises	49
L'accroissement des investissements étrangers	51
La défense des intérêts du Québec lors des négociations commerciales	52
L'accroissement des capacités de recherche et de développement	53
Le développement du capital humain	55
Associer les villes et les régions	58
La nécessité de concilier environnement et développement	60
PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS	62
Chapitre 5 Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain	65
La lutte contre le terrorisme	68
La criminalité transnationale organisée	68
La sécurité des échanges économiques	70
La lutte contre les pandémies	72
La gestion des risques environnementaux	73
Les catastrophes naturelles	74
PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS	76
Chapitre 6 Promouvoir l'identité et la culture du Québec	79
La pérennité du français	82
La présence de la culture québécoise sur la scène internationale	83
Quatre grands défis	84
De nouveaux leviers	85
La promotion des intérêts culturels du Québec	85
Le rayonnement du Québec	86
PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS	89

Chapitre 7 Contribuer à l’effort de solidarité internationale	91
Une solidarité qui s’impose	94
Cibler l’action et développer les partenariats	95
La formation des ressources humaines	96
Le développement des capacités de gouvernance	97
Un meilleur arrimage entre l’offre québécoise et les besoins des pays en développement	98
L’aide aux victimes de catastrophes humanitaires	99
PRIORITÉ ET PRINCIPALES ACTIONS	101
Chapitre 8 Le déploiement de l’action internationale du Québec	103
Le rôle du ministère des Relations internationales	105
Les partenaires de l’action internationale du Québec	106
Les zones d’intervention	107
Le Plan d’action gouvernemental	107
En conclusion	113
Synthèse des objectifs et des priorités	115



JEAN CHAREST
PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Depuis quelques années, sur le plan historique, les événements se bousculent. Des pays dits du tiers-monde se sont hissés parmi les puissances économiques mondiales. Le mouvement des biens, des marchandises et des personnes est bouleversé. La révolution technologique a transformé la relation avec l'information. Les images voyagent aussi vite que les capitaux.

La guerre froide s'est estompée pour faire place à des conflits régionaux qui se sont multipliés, tandis que le terrorisme a traversé l'océan. Le fléau des pandémies vient par ailleurs nous hanter. En revanche, la protection de l'environnement et la recherche d'une mondialisation plus juste ont fait naître de nouvelles solidarités.

Dans ce monde en effervescence, le pouvoir des États-nations s'est dilué dans le prolongement des marchés. Dans ce début de village global, l'émergence de problématiques inédites appelle des solutions globales et multilatérales. Dans ce nouveau contexte mondial, le Québec, pleinement intégré à l'environnement nord-américain, doit faire sa place, affirmer son identité, prospérer économiquement tout en préservant ses valeurs.

La présente Politique internationale vise à doter le Québec de stratégies actuelles pour relever les défis et saisir les promesses d'un monde en évolution. Déjà, concrètement, j'ai dirigé en 2005 l'une des plus importantes missions québécoises à avoir jamais visité la Chine et, au début de l'année, j'ai mené la première mission québécoise en Inde.

Notre politique vise le développement de notre rayonnement international. Elle réaffirme la liberté du Québec de mener une action internationale forte et autonome, partout où nous le jugeons bon : ce qui est de compétence québécoise chez nous est de compétence québécoise partout.

Dans le respect de la politique étrangère canadienne, cet enrichissement de notre diplomatie se fera notamment en redéployant notre réseau de représentations à l'étranger. Nous allons aussi accroître notre participation à la diplomatie canadienne.

Notre politique internationale marque un tournant. Elle combine notre action à une position canadienne plus représentative des intérêts du Québec. De cette façon, la voix du Québec sera mieux entendue dans ce monde du XXI^e siècle.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal stroke extending to the left.

JEAN CHAREST
PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC



MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES
ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA FRANCOPHONIE

Le Québec se présente sur la scène internationale depuis plus de cent ans comme la seule société nord-américaine à majorité francophone. Fier de son identité, partie prenante à l'ensemble canadien et pleinement intégré à ce continent, le Québec est une société de savoir, à l'économie moderne disposant de ressources naturelles abondantes.

Dans le nouvel ordre mondial marqué par l'ascension des économies émergentes, le Québec affirme sa volonté de mener une action internationale forte, concertée et multilatérale, répondant à ses propres besoins.

Pour cela, le gouvernement doit tout d'abord faire converger l'expertise et l'action de ses ministères et organismes autour d'un certain nombre d'objectifs et de priorités internationales partagées. Il doit ensuite travailler plus étroitement avec les villes et les grandes institutions publiques que sont notamment les universités ainsi qu'avec les divers groupes de la société qui sont déjà actifs sur la scène internationale afin que l'action des uns et des autres se renforce mutuellement.

Le gouvernement du Québec entend également travailler de façon concertée avec le gouvernement fédéral canadien, convaincu qu'il peut contribuer activement à l'influence du Canada dans le monde et qu'il est lui-même plus fort lorsque le gouvernement canadien l'appuie dans son action internationale. De plus, loin de reculer face aux partenariats internationaux qu'il a développés depuis 40 ans, le gouvernement du Québec veut intensifier ses relations bilatérales.

Cette conviction que le Québec sera plus fort et plus influent sur la scène internationale en ralliant d'autres partenaires et en agissant de façon concertée constitue la trame de fond de la présente politique.

Cependant, notre plus grand gage de succès sera toujours tributaire du degré d'ouverture, de tolérance et d'accueil de la société québécoise. J'ai eu l'occasion, en préparant cette politique, de rencontrer de jeunes Québécoises et Québécois qui m'ont parlé de leur vision du Québec et de leurs espoirs pour demain. Ils m'ont aussi parlé de leurs activités et de leurs réseaux qui ne connaissent pas de frontières. En les voyant ainsi le regard tourné vers le monde et les pieds bien enracinés au Québec, quelle que soit leur origine, j'ai la conviction que le Québec a la capacité de réussir et de prendre la place qui lui revient dans le monde.



MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES
ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA FRANCOPHONIE

Préface

Le Québec a fait le choix, il y a plusieurs années déjà, d'être un acteur international. L'étendue de ses responsabilités gouvernementales mais aussi son identité propre au sein de l'ensemble canadien et dans l'espace nord-américain commandaient une telle action. L'évolution du contexte mondial renforce cette nécessité.

Dans un monde où de profonds changements géopolitiques modifient les rapports de force, où les progrès technologiques transforment l'économie internationale en un milieu extrêmement compétitif, où il faut conjuguer mondialisation et identités; à l'heure où la dynamique nord-américaine sollicite les dimensions régionales de la sécurité, de l'énergie et de l'environnement, alors que les négociations commerciales tracent l'avenir des politiques agricoles et que les organisations internationales viennent baliser l'élaboration des politiques publiques, le Québec veut intensifier son action internationale et prendre part aux travaux, aux instances et aux organisations qui concernent ses responsabilités et ses intérêts, convaincu par ailleurs que les États fédérés peuvent apporter leur contribution à la construction d'un monde plus prospère, plus sûr et plus solidaire.

Inscrivant son action dans une logique d'affirmation tant au sein de la fédération canadienne que sur le plan international, le gouvernement du Québec compte agir en concertation et en complémentarité avec le gouvernement fédéral canadien.

Il mènera son action internationale en reflétant les valeurs qui forment l'identité québécoise et en veillant à ce que les décisions prises ailleurs ne viennent pas limiter la capacité de la société québécoise à vivre et à se développer selon les choix qui sont les siens.



Chapitre 1

Les responsabilités internationales du gouvernement du Québec

Les responsabilités internationales du gouvernement du Québec

Détenant des responsabilités politiques qui lui sont propres, le Québec est un État fédéré dont les pouvoirs sont essentiellement déterminés par le cadre constitutionnel canadien. Le gouvernement du Québec exerce en effet des compétences dont certaines lui sont exclusives, telles la gestion des ressources naturelles, la santé, l'éducation, la culture, les institutions municipales ou le droit privé. Il exerce conjointement avec le gouvernement fédéral certaines responsabilités comme l'agriculture et les transports. Il gère son système fiscal et prélève ses taxes et impôts. Il administre les

« Ce qui est de compétence québécoise chez nous est de compétence québécoise partout. »

Jean Charest, premier ministre du Québec, 8 novembre 2004.

tribunaux et l'essentiel des services de sécurité publique et il est responsable de la sélection des immigrants pour son territoire.

Bien que la Constitution canadienne soit muette sur les questions internationales, les jugements successifs des tribunaux depuis le 19^e siècle ont établi qu'au Canada, l'État fédéré n'est pas subordonné à l'État fédéral et que le pouvoir de mettre en œuvre les traités internationaux relève soit du gouvernement fédéral, soit des provinces, suivant le partage des compétences prévu par la Constitution.

Voilà pourquoi le Québec considère qu'il lui revient d'assumer l'extension internationale de ses attributions et qu'il a mis en place au cours des années les instruments juridiques et institutionnels appropriés. Il a confié au ministère des Relations internationales le mandat de diriger l'action du gouvernement à l'étranger, de coordonner à cet effet l'action des ministères et organismes, de gérer un réseau de représentations à l'étranger, de négocier et mettre en application des ententes internationales.

Le Québec compte aujourd'hui, dans dix-huit pays, près d'une trentaine de délégations, de bureaux et d'agents locaux. Plus de 300 ententes bilatérales sont en vigueur avec des gouvernements d'États nationaux ou fédérés de près de 80 pays. Le gouvernement du Québec siège aux instances de la Francophonie et suit de près les travaux des organisations internationales qui concernent ses compétences et ses intérêts. Il contribue

Principaux jalons historiques de la présence du Québec dans le monde

- 1871 Envoi d'agents d'immigration au Royaume-Uni et aux États-Unis.
- 1882 Hector Fabre est nommé à Paris en tant que « représentant attitré du gouvernement du Québec pour toutes les négociations qui ressortent des attributions de la province ».
- 1911 Le gouvernement du Québec nomme un agent général à Londres.
- 1914 Le gouvernement du Québec nomme un agent général à Bruxelles.
- 1940 Ouverture d'un bureau commercial et touristique à New York qui deviendra une délégation générale.
- 1961 Ouverture de la « Maison du Québec à Paris » qui deviendra la Délégation générale en 1964.

Le Québec compte aujourd'hui près d'une trentaine de délégations, bureaux ou agents locaux dans le monde.

à la définition des positions canadiennes et assure la mise en œuvre de plusieurs conventions internationales conclues sous l'égide des Nations Unies ou d'autres instances internationales.

Le gouvernement du Québec est directement concerné par l'évolution du monde et par les débats qui ont cours sur la scène internationale. Sa capacité de gouverner est de plus en plus influencée par des normes et des standards établis ailleurs. La croissance et la prospérité du Québec dépendent fortement de ses échanges avec l'extérieur. La montée des nouveaux enjeux de sécurité commande une plus grande collaboration avec ses partenaires internationaux. La vitalité de sa culture et l'affirmation de son identité

sont tributaires de son ouverture sur le monde. Enfin, il partage les préoccupations de la communauté internationale à l'égard des écarts importants qui subsistent entre pays riches et pauvres.

Le gouvernement du Québec entend donc poursuivre et intensifier son action internationale. Il souhaite à cet égard renforcer son partenariat avec le gouvernement fédéral. Cette volonté découle d'un constat largement partagé au sein de la fédération canadienne : l'affermissement des ensembles régionaux et l'apparition de nouvelles puissances économiques fragilisent l'influence des pays à faible densité démographique. Le Canada a tout intérêt à mieux regrouper ses forces à l'étranger et à y projeter un juste reflet de son caractère fédéral, c'est-à-dire l'existence de deux ordres de gouvernement agissant dans leurs sphères respectives.

L'établissement de ce nouveau partenariat avec le Canada prend appui sur le respect et la reconnaissance des compétences, de l'expertise et des spécificités du Québec.

Sur cette toile de fond, la *Politique internationale du Québec* présente la vision qui guidera l'action du gouvernement au cours de la prochaine décennie. Elle explique de quelle façon le gouvernement prévoit assurer la promotion des intérêts du Québec et ainsi contribuer à sa prospérité, à sa sécurité, à son rayonnement et à son influence.

Elle a été élaborée en étroite concertation avec les ministères et organismes du gouvernement et a fait l'objet de consultations auprès de divers groupes et représentants de la société québécoise actifs sur la scène internationale.

C'est, en somme, la poursuite, sur le plan international, des grands objectifs que le gouvernement a fixés dans son Plan global d'action « *Briller parmi les meilleurs* » qui guide les politiques et les programmes de l'ensemble des ministères.



Chapitre 2

Le contexte

Le contexte

L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE INTERNATIONAL

Depuis la fin de la guerre froide, le monde a connu une restructuration profonde des rapports internationaux. Cette restructuration a progressé sur un fond de mondialisation de plus en plus poussée, et c'est parmi les changements qu'elle entraîne qu'il faut chercher les tendances qui affecteront l'évolution du Québec à moyen et à long terme.

Le réalignement de l'économie mondiale

La prééminence économique des États-Unis est l'une des constantes de l'environnement international. L'économie américaine assurait près de 21 % de la production mondiale en 2005 et se classait au premier rang du commerce des biens et des services. Elle demeure la plus dynamique au monde, grâce notamment à sa flexibilité et aux gains de productivité rendus possibles par l'usage de la haute technologie et par ses avancées sur le plan scientifique et technologique.

Processus économique à l'origine, la mondialisation est aujourd'hui un phénomène beaucoup plus complexe, aux ramifications politiques, sociales, culturelles et identitaires.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a consolidé la position de l'Amérique du Nord comme l'une des toutes premières zones d'activité économique du monde; son dynamisme devrait être renforcé par la mise en place du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

En Europe, l'intégration communautaire commencée il y a environ cinquante ans avait pour dessein de jeter les bases d'une nouvelle solidarité politique, sociale et économique. L'Union européenne est devenue un espace économique hautement intégré, comptant plus de 450 millions d'habitants. L'adoption de la monnaie unique et une réglementation commerciale de plus en plus unifiée facilitent les échanges au sein de l'Union, qui s'affirme aujourd'hui comme la deuxième économie du monde.

Les flux de commerce et d'investissements ont fait apparaître de nouveaux pôles de croissance qui rivalisent avec ceux des économies développées. De tous les continents,

l'Asie est celui qui profite le plus de la mondialisation. Aux côtés du Japon, qui demeure l'une des puissances économiques les plus importantes, la Chine et l'Inde se sont hissées parmi les grandes économies mondiales.

Par son histoire, sa stature de grande puissance et son appartenance au G-8, la Russie fait davantage sentir son poids dans l'économie internationale grâce notamment à sa production de gaz et de pétrole et à la croissance de sa production manufacturière. Le Brésil jouit pour sa part d'un potentiel économique notable, et ses entreprises occupent des positions enviables dans des créneaux stratégiques, notamment l'agroalimentaire et l'aéronautique.

La croissance des économies émergentes entraîne des ajustements importants dans la répartition de la production mondiale. Ces ajustements ont non seulement bouleversé les secteurs des biens de consommation traditionnels, mais ils touchent aussi les secteurs de haute technologie et celui des services, qui sont de moins en moins concentrés dans les seules économies développées. La période de turbulence pour ces économies persistera tant que les échanges commerciaux ne s'équilibreront pas sur la base de taux de change qui reflèteront correctement les conditions de l'offre et de la demande sur les marchés.

L'ouverture des frontières, l'instabilité politique et les écarts de richesse ont contribué à l'augmentation des flux migratoires au cours des dernières années. Ceux-ci ont doublé depuis 1970. Les migrants jouent un rôle de plus en plus important dans les équilibres démographiques et dans l'évolution du marché du travail des pays développés.

Le Québec subit directement les effets de ces transformations qui affectent ses entreprises et ses travailleurs en plus de fragiliser sa position concurrentielle, notamment sur son principal marché, les États-Unis. Au cœur des enjeux de développement du Québec se trouve sa capacité de s'adapter au nouvel environnement économique mondial, de consolider sa position sur ses marchés traditionnels et de tirer profit des occasions offertes par les économies émergentes.

Intégration économique, développement durable et partage de la richesse

Le processus d'intégration économique s'est traduit par une augmentation rapide du commerce international accompagnée d'une croissance encore plus rapide des investissements directs étrangers. Ces deux éléments de la croissance, à savoir le commerce et les investissements, sont d'ailleurs interreliés.

D'une part, les mouvements des investissements directs étrangers contribuent à la rationalisation des chaînes de production. D'autre part, le commerce classique fait maintenant place au commerce d'intégration. Ainsi, une proportion de plus en plus importante des exportations d'un pays contient des composantes importées d'ailleurs. Le Québec ne fait pas exception à la règle. On estime que le pourcentage de contenu étranger dans ses exportations s'établit à 37 %. Investir à l'étranger fait maintenant partie de la stratégie d'un nombre croissant d'entreprises québécoises.

Autre tendance, le secteur des services accapare une part croissante du commerce international. Il représente environ les deux tiers de l'activité économique mondiale. De plus, les nouvelles technologies de l'information et des communications multiplient les possibilités commerciales, ce qui procure de nouvelles occasions aux entreprises québécoises.

L'industrie touristique constitue une dimension importante du secteur des services. L'augmentation de la richesse globale, la déréglementation du transport aérien et la diminution relative des coûts du transport ont entraîné sa progression constante au cours des dernières décennies. Le secteur du tourisme génère au niveau mondial, en 2005, plus de 221 millions d'emplois, soit 8,3 % de l'emploi mondial et sa valeur économique se situait à 4 750 milliards de dollars américains, soit 10,6 % du PNB mondial. Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le nombre de touristes internationaux s'élevait à 808 millions en 2005. Malgré la pression due au prix élevé de carburant, le trafic international de passagers a, selon l'Association de transport aérien international (ATAI), connu une croissance de 7,7 % en 2005 par rapport à 2004. Tout nouveau contexte international de hausse du prix des produits pétroliers ou des questions relatives à la sécurité pourrait, dans les prochaines années, avoir un impact sur le développement de cette industrie. Le Québec, dont l'industrie touristique représente 2,7 % du PIB et figure au cinquième rang des industries d'exportation, devra pour sa part assurer le positionnement de son offre touristique s'il veut profiter de ce marché favorable.

La croissance économique des pays avancés et l'industrialisation rapide des économies émergentes ont par ailleurs augmenté la demande d'énergie et de matières premières, provoquant une pression à la hausse des prix. Selon la tendance actuelle de la croissance économique mondiale, la demande d'énergie augmentera d'environ 50 % au cours des dix prochaines années.

Compte tenu de leur étroite relation avec les changements climatiques, les choix énergétiques définissent l'une des problématiques qui se pose avec le plus d'acuité. Le double défi auquel fait face la communauté internationale consiste à accroître

l'approvisionnement tout en amenuisant l'impact sur l'environnement. Cela impose des choix aux gouvernements et aux entreprises, mais offre aussi des possibilités, notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables et des technologies d'efficacité énergétique.

Quatrième producteur mondial d'hydroélectricité, comptant sur un réseau de transport d'électricité parmi les plus fiables du continent, le Québec a également entrepris le développement de la filière éolienne. La mise en valeur de cette énergie compte parmi ses atouts. L'ampleur significative des forces hydrauliques encore disponibles et les possibilités offertes par les autres filières renouvelables laissent entrevoir à long terme une consolidation du rôle joué par le Québec au sein du Nord-Est américain, à l'aube d'un partenariat énergétique continental.

La gestion de l'eau est un autre des principaux défis du 21^e siècle. Selon certaines prévisions, en 2015, près de la moitié de la population de la planète vivra dans des pays ayant des problèmes d'approvisionnement en eau. Presque la moitié de la superficie de la planète est irriguée par des bassins partagés par plus d'un pays, d'où l'importance des enjeux internationaux relatifs au partage de cette ressource essentielle. Détenant 3 % des réserves d'eau douce de la planète et situé au confluent d'un des plus importants bassins hydrographiques, l'écosystème Saint-Laurent/Grands Lacs, le Québec devra suivre attentivement les débats sur ce point et poursuivre les avancées importantes déjà réalisées avec ses partenaires canadiens et américains.

Le *Rapport synthèse du Millénaire sur l'évaluation des écosystèmes*, rendu public en mars 2005 par le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE), révèle par ailleurs que plus de 60 % des écosystèmes dont dépend la vie sur Terre sont détériorés à un point tel que le bien-être de la population s'en trouvera affecté si des changements radicaux n'adviennent pas. Le réalignement de l'économie mondiale se fait donc dans un contexte où le développement durable est devenu incontournable. Pour le Québec, les enjeux liés à la gestion des forêts, la préservation de la diversité biologique, la réduction des polluants atmosphériques et des gaz à effets de serre ainsi que la fonte des glaces et du pergélisol dans son espace nordique commandent non seulement des actions vigoureuses sur le plan intérieur mais également le développement de partenariats internationaux favorisant la recherche des meilleures pratiques et le développement de solutions innovatrices.

Enfin, en marge des économies qui doivent s'adapter à la mondialisation, se trouve un groupe de pays dont le développement reste insuffisant. Bien que les conditions économiques se soient globalement améliorées, élevant les niveaux de vie, d'alphabétisation

et de santé publique dans plusieurs pays, les progrès ne se sont pas matérialisés partout. Malgré les progrès accomplis, 1,1 milliard de personnes, soit 20 % de la population mondiale, vivent toujours dans l'indigence.

La communauté internationale s'est engagée à prendre les moyens pour que ces pays puissent passer de l'économie de subsistance à un début de prospérité, mais les obstacles restent nombreux. L'amélioration de la capacité de gouvernance, l'éducation et la santé sont des conditions préalables pour tous ceux qui veulent s'engager sur la voie du progrès et du développement. L'accès des produits de ces pays aux marchés mondiaux demeure un autre élément clé de leur croissance économique. Cet objectif pose l'un des plus grands défis que devra relever la solidarité internationale au cours des prochaines années. Le Québec, qui jouit d'un niveau de vie élevé, ne peut rester en marge des efforts de la communauté internationale.

Technologie, savoir et culture

L'évolution économique de la deuxième moitié du 20^e siècle a démontré à quel point l'éducation, la recherche et l'innovation jouent un rôle essentiel dans un monde où les méthodes de production, de transport et de communication sont continuellement modifiées par les nouvelles technologies.

Pour accroître la compétitivité de leurs économies, les pays cherchent à se doter d'une infrastructure de recherche-développement (R-D) qui améliore leur capacité d'innover. Ceux qui choisissent cette voie se donnent comme objectif d'y consacrer au moins 3 % de leur PIB, niveau que le Québec souhaite atteindre dès 2010. Les grands projets de recherche misent également sur des collaborations internationales afin de bénéficier de la complémentarité des connaissances, des compétences et des outils de travail.

Le Québec, qui a déjà accru de façon significative sa capacité de recherche et développement, devra maintenir ses efforts à cet égard. L'attraction de chercheurs étrangers dans les centres d'excellence de ses universités et dans ses consortiums de recherche privés et publics ainsi que l'insertion de ses chercheurs dans les grands réseaux internationaux sont au cœur des défis à relever.

La présence d'établissements universitaires, de centres de recherche de pointe, et d'une main-d'œuvre qualifiée est un actif de taille pour les villes et régions désireuses d'attirer les investissements des entreprises nationales et étrangères. Quand elles sont réunies dans un même espace urbain ou régional, ces composantes de l'économie du savoir créent une synergie et un environnement favorables au développement de

créneaux d'excellence. Les villes et les régions qui réussissent une telle synthèse deviennent des acteurs politiques et des moteurs économiques de premier plan pour les économies nationales.

Le progrès technologique a non seulement des conséquences importantes sur la vie économique, mais aussi sur la vie sociale et culturelle. Les technologies de l'information et les nouveaux moyens de communication facilitent les échanges d'idées et la diffusion des connaissances. Ces phénomènes peuvent avoir un impact sur l'évolution sociale et culturelle à long terme, d'où le souci de préserver la diversité des expressions culturelles ainsi que la capacité d'intervention de l'État. La vulnérabilité du caractère francophone et des traits distinctifs de l'identité québécoise demeurent un enjeu majeur de l'action internationale du gouvernement.

Nouvelles menaces, nouveaux lieux de décisions et nouveaux acteurs

L'évolution du contexte international fait ressortir trois autres tendances ayant une forte incidence sur la gouvernance des États. La première concerne la question de la sécurité. Durant la guerre froide, celle-ci demeurait un enjeu essentiellement militaire qui découlait de l'affrontement de deux superpuissances et de deux blocs d'alliances. Cette réalité a depuis cédé le pas à des menaces beaucoup plus difficiles à détecter et à circonscrire.

La vague d'attentats qui a secoué plusieurs régions du globe au tournant du siècle a placé la lutte contre le terrorisme au cœur des préoccupations de la communauté internationale. En prenant les moyens de se protéger, les gouvernements doivent toutefois concilier une sécurité renforcée avec l'ouverture que présuppose une économie performante. Ils doivent en outre réaliser un juste équilibre entre l'efficacité des mesures adoptées et le respect des libertés fondamentales.

À cela s'ajoutent deux nécessités : combattre les formes traditionnelles de criminalité transnationale et affronter les risques associés aux pandémies et à la dégradation de l'environnement. La gravité de ces différentes menaces incite à considérer davantage les relations internationales à travers le prisme de la sécurité. À la différence des rivalités purement militaires, la prévention des nouvelles formes de danger exige non seulement la collaboration entre les pays, mais aussi l'engagement direct des différents paliers de gouvernement chargés de maintenir l'ordre public, voire le décroisement entre sécurité extérieure et sécurité intérieure. Le gouvernement du Québec ne peut rester à l'écart des efforts visant à contrer les nouvelles menaces.

La deuxième tendance modifiant la gouvernance politique concerne le rôle que jouent les organisations internationales gouvernementales. Celles-ci traitent de problèmes dont la solution exige une concertation entre les pays. Les normes qui en résultent influencent de plus en plus la gestion des affaires intérieures. Les secteurs les plus touchés au Québec sont le commerce, l'environnement, la culture, les droits humains, les normes du travail, la santé publique et la sécurité publique.

La nature des enjeux amène aussi graduellement de nouveaux interlocuteurs comme les entreprises privées, les institutions civiles, les organisations humanitaires et les administrations locales à s'engager plus directement dans les relations internationales. La transformation des rapports mondiaux s'accompagne donc d'un troisième phénomène, soit l'influence croissante des acteurs non gouvernementaux sur la scène internationale.

Plusieurs autres facteurs influencent le développement mondial. Ceux qui figurent ici présentent une trajectoire dont le Québec devra particulièrement tenir compte.

EN BREF

Principales tendances mondiales influençant le développement du Québec

- L'émergence de nouveaux pôles économiques qui concurrencent de plus en plus les pays développés.
- La croissance des investissements directs étrangers et le développement soutenu du commerce d'intégration.
- L'importance accrue du secteur des services dans l'économie mondiale.
- Les pressions grandissantes sur la production énergétique et les ressources naturelles.
- La montée des préoccupations liées au développement durable.
- Le rôle stratégique de l'éducation, de la recherche et de l'innovation comme facteurs de croissance et de prospérité.
- L'importance que prennent certaines villes et régions à travers le monde en devenant des centres d'attraction basés sur l'économie du savoir.
- L'impact des nouvelles menaces non militaires sur la sécurité.
- L'incidence de la mondialisation sur les questions identitaires et l'évolution culturelle à long terme des sociétés.
- Le rôle accru des organisations et des conférences internationales dans la définition de normes et règles ayant un impact sur la gouvernance.
- La place prise par la diplomatie civile dans la conduite des relations internationales.
- La recherche d'un équilibre dans la répartition de la richesse mondiale.

L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE QUÉBÉCOIS

Face à la mouvance du contexte international, il importe également de prendre la mesure des défis que commande l'évolution interne du Québec. Société de 7,6 millions d'habitants située au nord-est du continent américain, le Québec a réalisé des progrès tangibles sur le plan social et économique. Ces progrès sont allés de pair avec une plus grande ouverture vers les marchés étrangers et l'action internationale a été profitable, voire indispensable, à son développement.

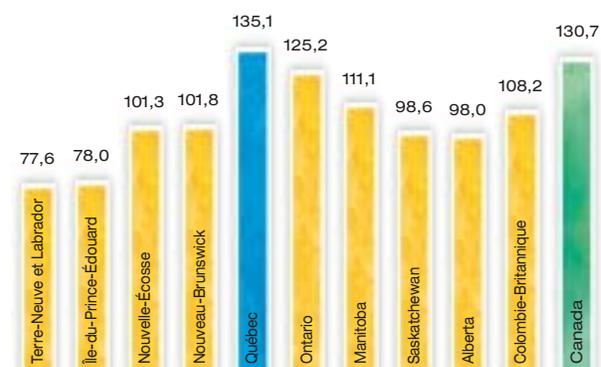
La croissance de la production, de l'emploi et du niveau de vie

L'évolution du Québec a été caractérisée, au cours des dernières décennies, par une croissance soutenue qui a permis de diversifier la production industrielle tout en augmentant l'emploi et le niveau de vie de la population de façon substantielle. En effet, de 1983 à 2005, le taux de croissance annuel moyen de la production (PIB réel) a été de 2,4 %, tandis que l'emploi augmentait au rythme annuel de 1,6 % pour atteindre un taux de 60,2 % en 2005. L'amélioration de l'emploi a été non seulement quantitative mais également qualitative, le pourcentage de travailleurs qui détiennent un diplôme postsecondaire passant de 42,3 % en 1990 à 61,4 % en 2005.

Un des facteurs importants de la croissance au cours des dernières années a été l'évolution favorable des échanges économiques. De 1990 à 2005, les exportations totales du Québec dans le reste du Canada et à l'étranger ont en effet progressé plus rapidement que l'ensemble de l'économie et elles équivalent aujourd'hui à plus de la moitié du PIB. Grâce à l'augmentation de l'emploi et de la production, le niveau de vie de la population québécoise a progressé en moyenne de 1,74 % annuellement entre 1990 et 2005, soit aussi rapidement qu'au Canada et plus rapidement que dans les pays de la zone euro. Cette bonne performance ne doit toutefois pas occulter les conséquences majeures que les transformations rapides de l'économie mondiale auront sur le Québec ni les obstacles auxquels il est confronté s'il veut maintenir le cap.

Indice de diversification industrielle, 2002

De toutes les provinces canadiennes, le Québec a l'économie la plus diversifiée. Elle est même plus diversifiée que le Canada dans son ensemble.



Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE)

La hausse du dollar canadien et un niveau de productivité inférieur à celui des États-Unis laissent entrevoir une conjoncture plus difficile pour les exportations québécoises. Comme l'a souligné la stratégie de développement économique présentée par le gouvernement du Québec à l'automne 2005, l'accroissement de la productivité des entreprises, le renouvellement et la formation de la main-d'œuvre ainsi que l'intensification de la R-D sont plus importants que jamais. Plusieurs initiatives sont en cours pour permettre au Québec de relever ces défis et l'action internationale constitue un des leviers importants pour y parvenir.

Les perspectives démographiques

À l'exemple d'autres sociétés occidentales, le Québec connaît une croissance rapide de sa population âgée, en même temps qu'un taux de natalité beaucoup plus faible qu'auparavant. Si la tendance démographique se poursuit, la population atteindra un sommet en 2030, pour commencer ensuite à décroître. Le groupe d'âge correspondant à la main-d'œuvre déclinera dès 2011. En outre, plus d'un tiers des entrepreneurs québécois prendront leur retraite d'ici 10 ans, ce qui provoquera un important défi de relève.

Les perspectives d'évolution démographique auront donc une incidence marquée sur le marché du travail. La hausse du taux d'emploi et la baisse du taux de chômage que l'on observe depuis une décennie devraient se poursuivre. On peut s'attendre, dans ces conditions, à ce que la population soit incitée à travailler plus longtemps et à repousser l'âge de la retraite. Sur le plan économique, le ralentissement de la croissance démographique aura également des effets sur la demande intérieure, tandis que les marchés du Québec à l'étranger et au Canada continueront à subir la pression de la concurrence des nouvelles économies.

Les perspectives démographiques auront non seulement des conséquences sur la croissance économique globale, mais elles affecteront à des degrés divers l'évolution des villes et des régions.

Au cours de la prochaine décennie, l'enjeu de la démographie sera donc crucial pour le Québec. Facteur déterminant pour l'attraction d'entreprises étrangères et pour la compétitivité des entreprises québécoises, la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre sont au cœur des défis que le Québec devra relever. La Politique internationale réitère l'importance de recruter un niveau optimum d'immigrants possédant une formation adéquate. Les moyens privilégiés consistent à favoriser la reconnaissance des compétences et à attirer davantage d'étudiants et de chercheurs étrangers.

L'identité, les valeurs et les choix collectifs

Les valeurs qui orientent l'action internationale du gouvernement du Québec sont celles qui soutiennent une société démocratique et respectueuse des droits. Enrichi par la diversité des origines de sa population, le Québec est attaché aux principes qu'incarne la Charte des droits et libertés de la personne tels que la démocratie, l'égalité des femmes, le refus de la violence, la laïcité des institutions et le pluralisme. Le respect et la promotion de ces principes font partie intégrante des objectifs que le Québec poursuit en défendant ses intérêts sur la scène internationale. De plus, en tant que seul représentant d'une société majoritairement francophone en Amérique du Nord, le gouvernement a la responsabilité de favoriser l'épanouissement de la langue française et de la culture québécoise. Les Québécois issus de l'immigration contribuent à enrichir la culture québécoise et à insuffler un nouveau dynamisme au développement de la société.

Au fil de son évolution, le Québec a cherché à maintenir un équilibre entre développement économique et développement social. Le maintien de cet équilibre est un défi constant qui se conjugue aujourd'hui avec la nécessité d'assurer une gestion serrée des finances publiques. Pour maintenir le niveau et la qualité des services publics, le gouvernement doit pouvoir se mesurer à l'aune des critères les plus exigeants et s'inspirer de solutions mises au point ailleurs dans le monde.

Par son action internationale, le Québec peut bénéficier d'un vaste réseau d'échanges et rester à l'affût des solutions les plus innovatrices et les plus efficaces pour continuer à progresser tant sur le plan économique que sur le plan social.

EN BREF

Principaux défis découlant de l'évolution interne du Québec

- L'amélioration de la productivité des entreprises.
- La disponibilité de travailleurs qualifiés.
- La nécessité d'élever les niveaux d'immigration.
- L'insertion des collèges et universités dans les grands courants d'échanges internationaux.
- L'attraction d'étudiants et de chercheurs étrangers et la mobilité internationale de ses étudiants.
- La compétitivité de ses villes et de ses régions.
- La protection et l'essor de la langue, de la culture et de la spécificité québécoises.
- Le maintien d'un équilibre entre le développement économique et le développement social dans un contexte de gestion serrée des finances publiques.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION INTERNATIONALE DU QUÉBEC

À la lumière des enjeux qui découlent de l'évolution du monde et des défis qu'il doit relever dans l'avenir, le Québec déploiera son action internationale en fonction de cinq objectifs qui intègrent à la fois ses intérêts politiques, économiques et culturels.

- Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois
- Favoriser la croissance et la prospérité du Québec
- Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain
- Promouvoir l'identité et la culture du Québec
- Contribuer à l'effort de solidarité internationale

Les prochains chapitres exposent, pour chacun des objectifs, les principaux enjeux auxquels le Québec devra faire face au cours des prochaines années et les priorités qui guideront l'action des ministères et organismes du gouvernement sur la scène internationale.



Chapitre 3

Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État

Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État

Conscient que de plus en plus de conventions et d'accords internationaux ont un impact direct sur ses responsabilités et que sa capacité de faire des choix collectifs, de voter des lois ou d'adopter des règlements est aujourd'hui balisée par des décisions prises ailleurs, le gouvernement du Québec devra, au cours des prochaines années, porter une attention soutenue aux travaux des organisations internationales qui touchent ses responsabilités ou ses intérêts.

Nombre de défis auxquels sont confrontés les États ne peuvent plus être relevés isolément: ils commandent une action concertée, des coopérations soutenues, des négociations multiples.

Le Québec a démontré avec le dossier de la diversité culturelle qu'il pouvait exercer une influence réelle sur la scène internationale. En mettant à profit les experts universitaires, les acteurs de la société civile, ses alliances au sein de la Francophonie ainsi que les relations étroites qu'il a développées avec plusieurs pays et États et en conjuguant ses efforts avec ceux du gouvernement fédéral,

il a su infléchir le débat et le faire progresser vers l'adoption de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Il entend donc plus que jamais utiliser tous les leviers à sa disposition pour agir sur la scène internationale. Au premier chef, il souhaite participer plus étroitement aux travaux des organisations internationales gouvernementales et il entend à cet égard tirer profit d'une plus grande synergie des liens avec le gouvernement fédéral canadien. Deuxièmement, le Québec doit non seulement maintenir mais développer son accès direct aux décideurs politiques et économiques étrangers. C'est par le biais des relations bilatérales qu'il peut le mieux y parvenir, avec les pays comme avec les États fédérés ou les grandes régions. De même, une action plus concertée avec les institutions publiques et les organismes de la société civile au Québec s'avère opportune.

La participation aux travaux des organisations internationales

À l'exception des instances de la Francophonie où le Québec siège à titre de gouvernement participant, c'est le gouvernement fédéral qui représente le Canada auprès des organisations internationales gouvernementales. Ces dernières représentent par conséquent le champ d'activités où une étroite coopération s'impose avec le plus d'acuité entre les gouvernements du Canada et du Québec.

Le Québec dans les organisations internationales

En 2005, le gouvernement du Québec a rendu publique sa position à l'égard des organisations internationales et précisé cinq mécanismes susceptibles d'accroître la place et le rôle du Québec auprès de ces organisations.

- Un accès à toute l'information et une participation, en amont de la négociation, à l'élaboration de la position canadienne.
- Un statut de membre à part entière au sein des délégations canadiennes et une responsabilité exclusive quant à la désignation de ses représentants.
- Un droit de s'exprimer de sa propre voix au sein des forums internationaux lorsque ses responsabilités sont concernées.
- La reconnaissance du droit du Québec de donner son assentiment avant que le Canada ne signe ou ne se déclare lié par un traité ou un accord.
- Le droit d'exprimer ses positions lors des comparutions du Canada devant les instances de contrôle des organisations internationales, lorsqu'il est mis en cause ou lorsque ses intérêts sont visés.

À cet égard, le gouvernement du Québec souhaite qu'un cadre formel et prévisible vienne assurer sa participation au sein des délégations canadiennes lors des travaux et conférences des organisations internationales gouvernementales. Pour qu'il en soit ainsi, il est important que le Québec ait accès à l'information et puisse participer étroitement à toutes les étapes de négociation et de mise en œuvre sur les questions qui relèvent de ses compétences.

Le Québec est convaincu que la voix du Canada à l'étranger doit à la fois refléter celle du gouvernement fédéral et des provinces. C'est pourquoi il est prêt à travailler au sein des délégations canadiennes, non seulement avec le gouvernement fédéral, mais aussi avec les membres du Conseil de la fédération et qu'il préconise la mise sur pied des mécanismes appropriés à cette fin.

Plusieurs questions débattues au sein des organisations et forums internationaux solliciteront plus particulièrement l'attention du Québec au cours des prochaines années, qu'il s'agisse de la capacité d'établir des politiques publiques en matière de culture, de santé ou d'éducation, du maintien des mécanismes de mise en marché collective des produits agricoles, tels la gestion de l'offre, de la gestion des ressources

naturelles (eau, forêts, patrimoine génétique), de l'environnement, des droits de la personne et du travail, des nouveaux enjeux de sécurité ou de gouvernance informatique. Dans chaque cas, les responsabilités et les intérêts du Québec sont en cause.

Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) a pour vocation de traiter principalement d'enjeux liés aux responsabilités et aux spécificités du Québec. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a conclu avec le gouvernement fédéral un accord assurant la participation pleine et entière d'un représentant officiel du Québec au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO. Ce représentant, qui bénéficiera du statut diplomatique, participera à tous les travaux et conférences tenus sous l'égide de cette organisation et pourra y exprimer le point de vue du Québec. L'accord prévoit une concertation entre le Québec et le Canada avant tout vote ou prise de position touchant aux juridictions du Québec. En cas de désaccord, le gouvernement du Québec détient le choix de mettre en œuvre ou non les conventions, plans d'action ou autres instruments internationaux conclus à l'UNESCO.

Membre de la Francophonie depuis 1970, le Québec attache la plus grande importance au développement de cette institution où il affirme sa personnalité internationale sur le plan multilatéral. La participation du Québec aux travaux de cette organisation internationale est un trait important de son action internationale. Il s'agit pour le Québec d'un levier politique qui lui permet d'avoir une influence sur un certain nombre d'enjeux internationaux et de développer des alliances et des positions communes qui renforcent sa capacité d'action.

L'accord Canada-Québec relativement à l'UNESCO

Le 5 mai 2006, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont signé un accord historique qui, reconnaissant la spécificité et le rôle particulier du Québec sur la scène internationale, prévoit la présence d'un représentant permanent du Québec au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO. Le gouvernement du Québec pourra prendre la parole et faire valoir son point de vue lors de tous les travaux, réunions ou conférences sous l'égide de l'UNESCO. De plus, un représentant du gouvernement du Québec siègera à la Commission canadienne de l'UNESCO.

Cet accord, conclu dans l'esprit d'un fédéralisme d'ouverture et asymétrique dans son application, inaugure une nouvelle ère de partenariat entre le Canada et le Québec sur les questions internationales.

Francophonie : une nouvelle feuille de route

Les actions prioritaires du Québec s'inspirent de quatre grandes orientations énoncées dans le Cadre stratégique décennal endossé par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie lors du Sommet de Ouagadougou en 2004.

- La promotion de l'espace culturel et linguistique.
- La promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la démocratie.
- La promotion d'une action internationale solidaire.
- La promotion de l'éducation au service du développement durable.

La Francophonie institutionnelle regroupe aujourd'hui 63 États et gouvernements. Elle compte près du tiers des États membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle-même forum de discussion et de concertation entre gouvernements, la Francophonie s'est engagée résolument, depuis l'année 2000, à trouver les réponses les plus satisfaisantes aux menaces et aux défis auxquels son espace est confronté. Participant aux grands débats internationaux, elle s'affirme de plus en plus comme un acteur politique qui s'investit dans les chantiers

universels comme la paix et la sécurité, la démocratie et les droits, le développement et la solidarité.

Le Québec entend donc continuer à jouer pleinement son rôle au sein des instances officielles et auprès des opérateurs de la Francophonie. C'est dans cet esprit qu'il accueillera, en 2008, le XII^e Sommet de la Francophonie, à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

La participation à la négociation des accords bilatéraux et régionaux

L'approche énoncée pour les organisations internationales doit également inspirer la participation du gouvernement du Québec aux accords que le gouvernement fédéral négocie avec un autre pays ou un ensemble régional lorsque ses responsabilités sont en cause. En ce qui a trait aux accords commerciaux, les mécanismes de consultation actuels doivent être formalisés et étendus à la conduite des négociations proprement dites.

Les accords sur le commerce et l'investissement touchent de plus en plus des questions qui relèvent des responsabilités du Québec, tels les marchés publics, les équivalences professionnelles, les services, l'éducation, la formation ou les normes du travail. À cet égard, la négociation d'un accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement entre le Canada et l'Union européenne revêt un grand intérêt pour le Québec.

C'est le cas également d'autres initiatives régionales comme le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Plusieurs des actions envisagées dans le cadre de ce partenariat sont susceptibles d'avoir des conséquences non seulement sur les rapports du Québec avec ses partenaires commerciaux immédiats mais également sur la vie des citoyens. Cherchant à conjuguer des impératifs de sécurité et de prospérité, ce nouveau partenariat touchera des questions aussi sensibles que la mobilité des personnes, les règles d'immigration, la vie privée, la circulation aux frontières. Compte tenu de la très vaste portée de cette initiative, il est évident que la contribution des États et des provinces en augmente de façon significative les chances de succès.

Enfin, dans le cas d'une responsabilité exclusive du Québec, sa capacité à conclure des ententes internationales comportant une portée juridique pleine et entière assure l'intégrité de ses lois, notamment celles qui régissent le droit des personnes, comme l'adoption, ou les rapports établis entre elles ou encore leurs biens. Inspiré du droit français, le régime de droit civil est distinctif au Québec, tandis qu'ailleurs au Canada, ces matières sont régies par la *Common Law* d'inspiration britannique.

Le développement des relations bilatérales

Le Québec partage des affinités et des intérêts avec un ensemble de pays, d'États et de régions. Cela s'exprime notamment par la présence d'un bureau ou d'une délégation sur le territoire concerné et par l'établissement d'un certain nombre de mécanismes conjoints favorisant la poursuite et l'approfondissement des échanges. Le gouvernement du Québec a fait preuve de continuité et de détermination dans la conduite de ses relations bilatérales, ce qui constitue pour lui un atout car il peut ainsi compter sur des partenaires internationaux et des réseaux de contacts bien établis.

En Amérique du Nord, il entretient des rapports soutenus avec plusieurs États américains, notamment sur la Côte Est et dans le Midwest des États-Unis, et il construit des liens de plus en plus significatifs avec le Mexique.

La proximité géographique de la première puissance mondiale crée à la fois des opportunités et des défis. Ayant appuyé de façon décisive les accords de libre échange, le Québec a tissé avec ses partenaires américains des liens solides dans les multiples domaines d'activités. Ces liens ont bénéficié des affinités communes, mais aussi des relations personnelles, voire familiales.

Les relations Québec-États-Unis

- Les intérêts économiques et points de convergence sont nombreux avec les États-Unis notamment avec les États de la côte atlantique et le long de l'axe du Saint-Laurent et des Grands Lacs.
- Partageant 813 kilomètres de frontières communes et l'un des axes maritimes les plus importants d'Amérique du Nord, le Québec compte parmi les 10 premiers partenaires commerciaux des États-Unis.
- En 2005, les exportations québécoises à destination des États-Unis s'élevaient à 158 millions de dollars par jour.
- Les investissements américains représentent près des deux tiers des investissements étrangers au Québec et les visiteurs en provenance des États-Unis comptent pour environ 60 % des recettes touristiques internationales.
- Le Québec compte 6 délégations ou bureaux sur le territoire américain dont une délégation générale à New York, pôle moteur de sa présence sur le territoire.
- Le Québec est la seule province où les États-Unis ont établi deux consulats généraux.
- Le gouvernement du Québec est membre de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada et membre associé du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs.
- Plusieurs ministères québécois participent aux divers comités et groupes de travail américains sur les questions d'intérêts communs notamment en transport, environnement, énergie et, plus récemment, en sécurité.
- L'*American Council for Québec Studies* rassemble quelque 300 chercheurs sans compter les autres membres de l'*Association for Canadian Studies in the United States* qui portent un intérêt aux questions québécoises.

Quatre priorités façonneront l'action du gouvernement du Québec aux États-Unis dans les années qui viennent: le commerce et les investissements, la sécurité, l'énergie et l'environnement. Celles-ci seront traitées aussi bien dans le cadre continental regroupant les trois pays membres de l'ALÉNA dans la foulée d'importantes initiatives communes nord-américaines comme le PSP que dans le cadre régional avec les États américains et les provinces canadiennes. Le Québec compte également faire progresser ses priorités en développant ses rapports avec l'Administration et le Congrès américains.

Les travaux entourant la consolidation de l'espace nord-américain confirment incidemment la pertinence des liens établis avec le Mexique depuis plus de 25 ans. Disposant d'un groupe de coopération économique et de relations suivies avec le gouvernement central et certains États mexicains, le Québec cherchera à développer ses échanges économiques qui ne sont pas actuellement à la hauteur du potentiel offert par ce marché. Les secteurs de l'éducation et de la culture offrent également des perspectives intéressantes. Le Québec veut travailler avec le Mexique pour

concevoir et mettre en œuvre les initiatives qui permettront de renforcer les échanges et le commerce dans la zone.

De l'autre côté de l'Atlantique, la nature tout à fait privilégiée des rapports entre la France et le Québec occupe une place unique dans la politique internationale du Québec. La relation franco-québécoise atteint aujourd'hui un degré de maturité tel que les deux partenaires peuvent mener des actions communes en pays tiers et forger des alliances sur des questions d'ordre multilatéral. L'histoire, la proximité culturelle et les intérêts économiques réciproques ont forgé cette relation, et presque aucun domaine de l'activité scientifique, économique, culturelle ou sociale n'échappe aujourd'hui à ce courant d'échanges, sans cesse renouvelé par la mobilité des jeunes.

Au cours de la dernière décennie, la construction européenne et les accords de libre-échange nord-américains ont davantage intégré la France et le Québec à leurs continents respectifs. Loin d'affaiblir la relation bilatérale, ce mouvement de fond a rendu encore plus pertinent le dialogue privilégié, de société à société, autour d'enjeux prioritaires

La relation Québec-France

Depuis 1965, le gouvernement du Québec et le gouvernement français ont mis en place un important dispositif qui structure la relation franco-québécoise et cimenter les liens entre les deux sociétés.

- La France dispose de deux consulats généraux au Québec dont un à Québec chargé d'assurer directement les communications de gouvernement à gouvernement. Réciproquement, le Québec bénéficie d'une délégation générale à Paris qui jouit des privilèges et immunités habituellement accordés aux ambassades et assure les communications avec le gouvernement français.
- Depuis les années soixante-dix, les premiers ministres québécois et français se rencontrent sur une base régulière dans le cadre de visites alternées.
- 60 ententes bilatérales ont été signées entre les deux gouvernements.
- La Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ), créée en 1965, appuyait en 2005 un peu plus de 74 projets mettant à contribution des chercheurs, des artistes, des représentants des milieux associatifs et privés, ainsi que des représentants des pouvoirs publics.
- L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), crée en 1968, permet annuellement à un peu plus de 3 000 jeunes Français et Québécois d'effectuer un stage ou de vivre une expérience de formation.
- Les Associations Québec-France et France-Québec perpétuent de chaque côté de l'Atlantique un intérêt et une curiosité réciproques. Plusieurs autres organismes, associations ou groupes d'amitié contribuent à cimenter les liens entre les deux sociétés.
- Plus de 330 filiales d'entreprises françaises opèrent actuellement au Québec où elles génèrent un chiffre d'affaires de près de 19 milliards de dollars et emploient quelque 15 000 personnes. On compte 161 entreprises québécoises en France; elles emploient plus de 13 000 personnes.
- La France est le premier marché culturel du Québec et son second marché touristique après les États-Unis.

Une première : Une mission conjointe France-Québec au Mexique

- En 2004, le premier ministre de la République française et le premier ministre du Québec ont dirigé une mission économique conjointe au Mexique.
- 90 entreprises québécoises, 70 entreprises françaises et plus de 200 entreprises mexicaines ont participé à ces rencontres.
- Événement sans précédent, cette mission a permis à la France et au Québec d'inaugurer une nouvelle forme de partenariat.

et de projets communs. Les questions d'ordre scientifique, économique et culturel devraient constituer le pivot central de la relation France-Québec au cours des prochaines années. La montée des nouveaux enjeux internationaux liés à la propriété intellectuelle et au cyber-espace suscitera une coopération accrue.

Le Québec a également développé des liens suivis avec d'autres pays, régions et communautés d'Europe, notamment

au Royaume-Uni, en Belgique, en Allemagne, en Italie et en Espagne, où il a instauré une coopération économique, scientifique et culturelle qui contribue au développement des affaires, à la circulation des artistes et des produits culturels, à l'échange d'expertise et au renforcement de la recherche scientifique.

Au cours des prochaines années, le Québec portera une attention croissante à l'Allemagne, qui prend une place grandissante sur l'échiquier international. Premier exportateur mondial, ce pays présente un grand potentiel de développement. L'étendue de son marché intérieur, ses liens directs avec plusieurs nouveaux États membres de l'Union européenne ainsi que le caractère généralement innovateur de ses produits et de son expertise offrent des perspectives intéressantes pour le Québec. Les relations fructueuses établies avec la Bavière seront mises à profit.

Avec le Royaume-Uni, les liens historiques et institutionnels qui existent génèrent d'importants échanges économiques, scientifiques et culturels que le Québec souhaite développer. Le Québec partage aussi avec la Belgique, ses régions et ses communautés un espace étendu de coopération multisectorielle. Quatrième puissance économique d'Europe, l'Italie est aussi la terre d'origine de l'importante communauté italo-québécoise qui participe activement au développement du Québec. Constatant par ailleurs les ponts que l'Union européenne renforce en ce moment avec les pays au sud du bassin méditerranéen, l'Italie présente un intérêt supplémentaire en raison de sa localisation centrale dans cette zone. L'Espagne et ses régions, notamment la Catalogne, grâce à un dynamisme politique et économique remarquable, méritent une attention particulière. C'est en direction de ces pays que sera déployé l'essentiel de l'effort gouvernemental en Europe.

L'évolution accélérée de l'Europe impose toutefois une actualisation de l'approche québécoise à l'égard de ce continent. L'Union européenne est devenue un interlocuteur politique incontournable à mesure que les pays membres lui ont délégué des pouvoirs

substantiels, notamment dans des domaines correspondant aux compétences et intérêts du Québec. Le gouvernement prendra appui sur sa Délégation générale de Bruxelles pour développer encore davantage ses contacts au sein des institutions européennes. Il entend par ailleurs participer étroitement à la négociation des accords de coopération et de commerce entre l'Union européenne et le Canada qui touchent à bon nombre de ses responsabilités.

En Asie, le Québec compte sur une présence modeste mais enracinée de longue date, notamment au Japon et en Chine. On mesure aujourd'hui l'importance de cette relation qui permet au Québec d'avoir accès à des décideurs politiques, économiques et institutionnels. Le Japon, avec qui le Québec entretient des rapports croissants, demeure un partenaire majeur. L'économie japonaise joue un rôle central au sein du marché asiatique et constitue une force mondiale dans de nombreux secteurs de haute technologie. Par conséquent, le Québec peut miser sur les acquis de la relation existante pour atteindre de nouveaux objectifs dans les domaines du commerce, des investissements, de la science et de la technologie, du tourisme et de la culture. Dans le secteur culturel, le Québec cherchera à consolider le rôle de Tokyo comme pôle de diffusion de la culture québécoise en Asie, en augmentant la concertation avec ses partenaires locaux.

Parmi les économies émergentes, la Chine mérite une attention particulière en raison des occasions qu'offrent sa croissance accélérée et l'immensité de son marché. Ce pays suscite également un intérêt marqué en tant que lieu d'investissement et les possibilités de collaboration technique et scientifique qu'il laisse entrevoir, notamment en matière d'éducation et de culture.

En Inde, les besoins énormes en matière d'infrastructures et dans le domaine des services offrent des occasions réelles d'échanges économiques. L'évolution économique du Brésil incitera par ailleurs le Québec à lui porter une attention plus soutenue. Il entretient déjà des rapports avec certains États brésiliens dans les domaines de la santé, des biotechnologies et des technologies de l'information. Les perspectives d'avenir et la croissance potentielle de l'Inde et du Brésil incitent le Québec à envisager une présence sur ces territoires.

Enfin, le Québec est en contact avec plusieurs pays d'Afrique et du Moyen-Orient avec qui il partage les priorités du monde francophone. Son attention se porte plus particulièrement vers les pays avec lesquels il mène des projets à caractère technique ou institutionnel mettant à contribution l'expertise publique et privée québécoise.

Des liens renforcés avec les États fédérés et les grandes régions

Constatant, comme le Québec, l'incidence grandissante des relations internationales dans leurs domaines de responsabilités, plusieurs États fédérés cherchent à développer les réseaux qui leur permettent de se regrouper pour œuvrer à l'élaboration de solutions concrètes. Le Québec entend œuvrer activement au sein de ces réseaux.

Un instrument international signé par des États fédérés

Conclue en 2005 avec l'Ontario et les huit États américains riverains des Grands Lacs, l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est un instrument international qui regroupe pour la première fois les États fédérés des deux pays en vue de garantir l'intégrité du plus important réservoir d'eau douce du monde.

Le Nord-Est de l'Amérique n'échappe pas à cette tendance. Dans un contexte où la qualité de l'air, l'encadrement du marché énergétique et la sécurité des chaînes d'approvisionnement doivent faire l'objet d'une concertation des États et des provinces concernées, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada dont le Québec est membre permet d'élaborer les consensus qui façonnent l'espace régional.

Comme membre associé du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, au même titre que l'Ontario, le Québec est également en relation directe avec plusieurs États comptant parmi les plus peuplés et les plus industrialisés des États-Unis. Il partage avec eux nombre d'intérêts communs, à commencer par la gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

En Europe, l'action des régions et des États fédérés se dynamise autour de forums politiques communs à l'instar de la Conférence des régions à pouvoir législatif et de l'Assemblée des régions d'Europe, où le Québec siège comme observateur. Il y retrouve notamment ses partenaires de Wallonie, de Flandre, de Bavière, de Catalogne et d'Écosse qui facilitent de surcroît son accès aux institutions et aux marchés européens.

Les regroupements d'États fédérés tendent par ailleurs à s'élever au-delà des considérations strictement géographiques et à se rassembler sur la base d'autres affinités. Participant aux sommets *Hemispheria*, réunissant entre autres des États américains et mexicains et des provinces canadiennes; cofondateur, avec la Bavière, des Régions partenaires incluant la Haute-Autriche, le Shandong, la Californie, le Cap Occidental et récemment São Paulo, le Québec entend poursuivre son engagement dans les forums lui permettant de s'associer à d'autres gouvernements régionaux.

La recherche des meilleures pratiques

Les défis contemporains de gouvernance incitent les administrations publiques à s'intéresser à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Le Québec mène régulièrement des missions à l'étranger afin de s'inspirer des meilleures pratiques. Il est lui-même, à certains égards, un lieu d'observation dans des domaines aussi variés que l'intégration des immigrants, les politiques linguistiques, les institutions de soutien à la culture, le développement d'outils pédagogiques, la formation professionnelle, la condition féminine, l'administration de la justice, la formation policière, le système fiscal ou les règles électorales.

Plusieurs organisations internationales s'intéressent également à certains outils, méthodes et pratiques développés par le Québec. À titre d'exemple, les experts québécois en éducation sont régulièrement mis à contribution dans le cadre de différents travaux scientifiques à l'OCDE ou à l'UNESCO. De plus, le Québec apporte sa contribution technique dans l'élaboration des programmes de la Francophonie.

Le Québec tire profit de ces échanges qui le mettent en contact avec plusieurs experts étrangers et avec les meilleures pratiques, pour le plus grand bénéfice de ses citoyens. C'est pourquoi il coopère avec ses partenaires internationaux pour élaborer des solutions innovatrices à des problèmes contemporains et qu'il entend accentuer sa participation aux comités techniques des organisations internationales.

Des liens plus structurés avec la société civile

L'expansion du rôle des organisations internationales et la place grandissante des organismes de la société civile sur la scène internationale sont les deux facettes d'un même phénomène : l'internationalisation des problèmes et des solutions. Le fait que plusieurs groupes de la société comme les organisations non gouvernementales (ONG), les associations patronales et syndicales, les milieux institutionnels ou les entreprises prennent part activement aux débats internationaux illustrent bien cette tendance. Ces groupes tendent de plus en plus à fédérer leurs efforts, à créer des coalitions, à développer des partenariats internationaux pour renforcer leur capacité d'influence et imposer leurs priorités.

Les rapports d'un gouvernement avec sa société civile deviennent par conséquent un facteur de plus en plus influent dans la conduite des relations internationales. Le gouvernement du Québec souhaite créer une plus grande synergie avec les divers groupes et organisations québécois qui agissent sur la scène internationale, mais, au premier chef, il voudra travailler plus étroitement avec les grandes institutions publiques que sont les villes et les institutions d'enseignement supérieur.

PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS

OBJECTIF

RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACTION ET D'INFLUENCE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

PRIORITÉ

Accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales et lors des négociations ou travaux touchant ses intérêts

PRINCIPALES ACTIONS :

- Auprès des organisations internationales :
 - Négociation, avec le gouvernement fédéral, d'un cadre stable et prévisible facilitant la participation du Québec aux travaux des organisations et forums internationaux.
 - Nomination d'un représentant permanent du Québec au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO.
 - Mise en œuvre d'un plan d'action visant à appuyer la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par le plus grand nombre de pays possible.
 - Renforcement de la présence du Québec à Washington pour suivre les travaux de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Banque mondiale.
 - Présence accrue d'experts québécois dans les groupes de travail des organisations internationales.
 - Augmentation du nombre de stagiaires québécois auprès des organisations internationales.
- Lors des négociations ou travaux touchant ses intérêts :
 - Participation plus étroite aux équipes de négociation canadiennes à l'OMC.
 - Participation à l'élaboration du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.
 - Participation directe à la négociation du projet d'Accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement entre le Canada et l'Union européenne.

OBJECTIF**RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACTION
ET D'INFLUENCE DU QUÉBEC****PRIORITÉ****Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques
des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage des intérêts****PRINCIPALES ACTIONS:**

- Un redéploiement du réseau des délégations et bureaux du Québec à l'étranger pour renforcer sa présence dans certaines zones prioritaires.
- Le développement des relations avec les États fédérés et les grandes régions :
 - Intensification des liens avec les États américains et mexicains afin de renforcer l'espace commun.
 - Présence aux instances régionales d'Europe dont l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) et la Conférence des Présidents de Régions à pouvoir législatif (REGLEG).
 - Participation à la Conférence des chefs de gouvernement des régions partenaires afin de promouvoir les échanges en éducation, environnement, sciences et technologie.
- Un travail plus concerté avec les institutions publiques, notamment les grandes villes et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile.



Chapitre 4

Favoriser la croissance et la prospérité du Québec

Favoriser la croissance et la prospérité du Québec

Les échanges extérieurs jouent un rôle vital dans le développement de l'économie québécoise et la création d'une plus grande richesse pour l'ensemble de la société.

Dans un contexte où les capitaux, les technologies et même la main-d'œuvre se déplacent plus facilement qu'auparavant, le champ des relations économiques internationales englobe aujourd'hui un ensemble complexe de facteurs interreliés. Ainsi, le dévelop-

L'éducation, la recherche et l'innovation sont essentielles, dans un monde où le changement est la seule certitude.

pement du capital humain, la capacité de recherche et d'innovation, la qualité des systèmes d'éducation et le dynamisme des villes et des régions sont devenus des éléments essentiels pour accroître la compétitivité de l'économie québécoise et sa capacité de se positionner sur les marchés.

Le développement des marchés

L'importance des exportations pour l'économie du Québec est mesurée par le pourcentage qu'elles représentent par rapport au PIB, soit 52,8 % en 2005. Cette situation n'est pas unique puisque d'autres économies comparables à celle du Québec ont aussi des taux d'exportation très élevés. Elle signifie par ailleurs que la croissance économique dépend directement du développement des marchés extérieurs.

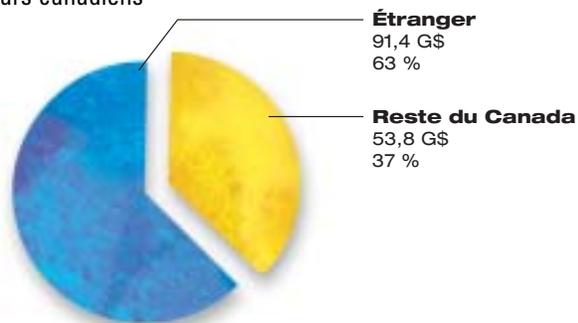
L'économie québécoise a connu, depuis le début des années quatre-vingt, deux changements structurels significatifs. Tout d'abord, la production des secteurs industriels s'est modernisée et diversifiée, ce qui s'est reflété dans la structure des exportations et aujourd'hui, les produits exportés intègrent une technologie de plus en plus avancée. En 2004, la part québécoise des exportations canadiennes de haute technologie atteignait 43,5 %. Seulement le tiers des expéditions québécoises est maintenant constitué de produits de faible technologie.

Part des exportations dans le PIB (2005)	
Pays-Bas	67,1 %
Québec	52,8 %
Autriche	51,0 %
Suède	46,3 %

Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE)

Exportations totales des biens et services du Québec

En 2005: 145,2 milliards de dollars canadiens

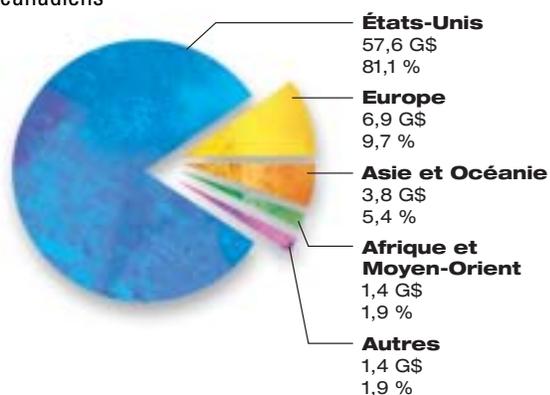


Source: Statistique Canada

Le deuxième changement concerne la destination des exportations. En 1990, le Québec expédiait vers le reste du Canada 51 % de la valeur totale de ses exportations, proportion qui a diminué à 37 % en 2005. À l'inverse, les exportations vers les États-Unis sont passées de 36 % à 51 %, tandis qu'elles se stabilisaient aux alentours de 12 % vers les autres pays. Pour les fins de ce document, il convient de tenir compte de cette situation et de distinguer les facteurs spécifiques qui influenceront l'évolution des exportations québécoises sur les principaux marchés continentaux de l'Amérique, de l'Europe, de l'Asie et enfin de l'Afrique et Moyen-Orient.

Exportations internationales de biens du Québec en milliards de dollars, en 2005

Total: 71,1 milliards de dollars canadiens



Source: Institut de la statistique du Québec

Le marché américain

Le marché américain reçoit plus de 80 % des exportations internationales de biens du Québec. Son importance est donc stratégique, mais pour évaluer les perspectives de la prochaine décennie, quatre points sont à souligner.

Premièrement, près des deux tiers des exportations sont dirigées vers les États du Nord-Est et du Midwest. Si on ajoute à ce portrait les échanges économiques importants du Québec avec la province voisine, l'Ontario, on prend alors conscience de la très grande intégration de l'économie québécoise avec la Côte Est américaine et la région qui longe l'axe du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs. Ce territoire est donc prioritaire pour le Québec.



En 2005, 51,2 % des exportations internationales du Québec étaient dirigées vers les États du Nord-Est et du Midwest des États-Unis. Le Québec, pour sa part, est le 4^e marché d'exportation des États-Unis dans le monde.

Deuxièmement, le Québec doit aussi tenir compte du fait que la nouvelle géographie économique américaine montre un déplacement de l'activité vers les États du Sud, qui connaissent un accroissement sensible de leur poids démographique et économique. Cette région recevait, en 2005, plus de 25 % des exportations québécoises vers les États-Unis.

Le troisième point à souligner est le recul subi par les exportations québécoises entre 2000 et 2003, à hauteur de 15 %, soit une baisse de 10 milliards de dollars, ce qui s'explique en bonne partie par l'éclatement de la bulle technologique et la hausse du dollar canadien. Une reprise a cependant été enregistrée en 2004 (5 %) et en 2005 (2 %). Celle-ci demeure toutefois fragilisée par la concurrence de plus en plus vive des économies émergentes, tout particulièrement la Chine, conjuguée à l'appréciation substantielle de la devise canadienne.

Le quatrième point à signaler a trait à la concurrence globale sur le marché nord-américain. Les avantages initialement procurés par l'ALÉNA se sont également atténués à cause du nombre croissant d'accords bilatéraux et multilatéraux signés par le gouvernement américain. Le Québec fera donc face à un défi de taille s'il veut maintenir et renforcer

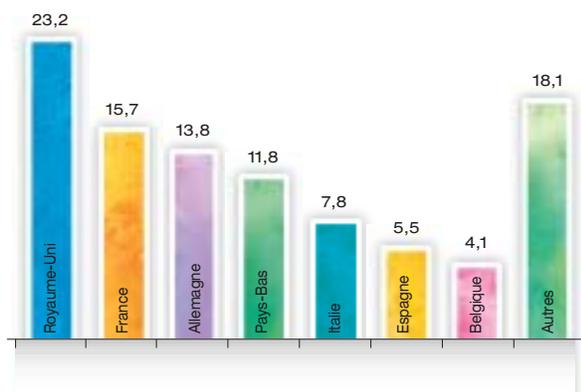
ses exportations aux États-Unis. Pour y parvenir, il faudra améliorer la fluidité des corridors commerciaux, accroître le bassin des exportateurs actifs et consolider les rapports avec les États-Unis aux plans politique, institutionnel et économique. Ces considérations militent aussi pour un engagement soutenu du Québec dans la mise en place du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Le marché européen

Grâce aux liens historiques qui ont facilité le développement des échanges transatlantiques, le marché européen demeure le deuxième en importance pour le Québec, après les États-Unis. Il y expédie des biens pour une valeur avoisinant sept milliards de dollars annuellement. Ses principaux partenaires commerciaux sont le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne qui reçoivent la moitié des exportations québécoises. Les autres pays de l'Europe occidentale, notamment les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et l'Espagne, sont aussi des partenaires importants puisqu'ils comptent pour 25 % des exportations québécoises vers l'Europe.

Exportations du Québec vers certains pays de l'Union européenne en 2005

(En pourcentage du total sur ce territoire)



Source: Institut de la statistique du Québec

Il importe de souligner que ce n'est pas tant le commerce que les investissements qui structurent la relation économique entre le Québec et les pays européens. Les filiales d'entreprises européennes ont effectué par exemple plus du cinquième des dépenses en immobilisations des firmes étrangères au Québec en 2005. Le chiffre d'affaires des filiales canadiennes en Europe correspond au double des exportations destinées à ce territoire, signe que les sociétés choisissent de contourner les obstacles liés au commerce traditionnel en établissant des têtes de pont de l'autre côté de l'Atlantique.

Les perspectives futures du marché européen dépendent fondamentalement de la dynamique interne de l'Union européenne (UE), dont la demande intérieure est stimulée par l'intégration des pays de l'Europe centrale et de l'Est, tandis que l'existence et le développement de normes communes continueront à favoriser les échanges commerciaux entre ses membres, à l'intérieur du marché élargi.

Dans ce contexte, le Québec devra redoubler d'efforts pour maintenir et renforcer sa position au sein du marché européen qui subit, lui aussi, l'assaut des économies émergentes. L'existence de l'euro comme monnaie unique facilite les transactions, mais l'adaptation des produits québécois aux normes européennes soulève une difficulté importante. Les entreprises doivent également détenir davantage d'informations stratégiques se rapportant aux occasions d'affaires et aux pratiques commerciales diversifiées de ce grand marché.

Les services gouvernementaux ont pour leur part l'obligation de développer une vision intégrée du marché européen sans pour autant négliger les particularismes locaux, étant donné que les réseaux de distribution conservent une dimension nationale importante. Enfin, le Québec doit prendre bonne note des occasions favorables offertes par l'arrivée de nouveaux membres au sein de l'Union européenne, notamment la Pologne.

La nécessité d'être à l'affût d'occasions d'affaires vaut également pour la Russie, point de jonction entre l'Europe et l'Asie.

Les autres marchés

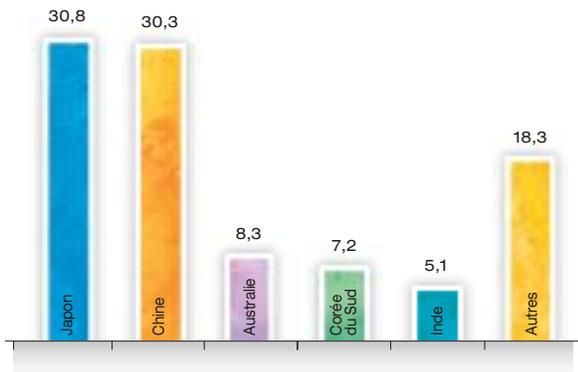
Bien que ses intérêts prioritaires se trouvent d'abord aux États-Unis puis en Europe, le Québec doit chercher à diversifier ses échanges économiques avec les marchés qui offrent le meilleur potentiel. Sa présence au sein de l'ALÉNA l'incite d'emblée à développer ses échanges avec le Mexique. Parallèlement, la montée des économies émergentes lui commande de porter une attention particulière à la zone Asie-Pacifique.

Le marché mexicain

Le Mexique devient graduellement pour le Québec, comme pour le Canada, un partenaire important avec lequel se tissent des liens politiques, économiques et culturels de plus en plus significatifs. Bien que les échanges économiques apparaissent modestes, il demeure difficile d'évaluer le poids réel du commerce qui transite vers ce pays par les États-Unis. Le renforcement de l'espace économique nord-américain et la volonté des gouvernements des trois pays de l'ALÉNA d'atténuer les obstacles normatifs et réglementaires laissent entrevoir une amélioration des perspectives offertes par ce marché. Pour en tirer profit, le gouvernement doit continuer à développer les relations institutionnelles à caractère économique, universitaire et scientifique. Il doit aussi encourager les chefs de file économiques du Québec pour qu'ils y explorent de façon plus systématique les possibilités d'affaires et qu'ils y associent leurs sous-traitants.

Exportations du Québec vers certains pays de l'Asie et du Pacifique en 2005

(En pourcentage du total sur ce territoire)



Source: Institut de la statistique du Québec

Les marchés de l'Asie-Pacifique

Les exportations québécoises ont connu leur plus forte croissance au cours des dernières années dans la zone Asie-Pacifique, passant d'une proportion de 2,8 % à 5,3 % de leur total. En termes de valeur, il s'agit d'une croissance annuelle moyenne de 15,7 %, de 1999 à 2004. Les principaux partenaires sont le Japon, dont les importations en provenance du Québec ont été de 1,1 milliard de dollars en 2005, suivi de la Chine (1,1 milliard), l'Australie (317 millions), la Corée du Sud (275 millions) et l'Inde (195 millions). Cette évolution montre à

quel point l'effervescence économique de cette région doit être prise en compte dans la promotion des intérêts économiques du Québec.

La zone Asie-Pacifique est par ailleurs devenue, au cours des dernières années, un ensemble économique de plus en plus intégré, ce qui explique en grande partie son dynamisme. En 2003, le commerce intrarégional représentait 52 % de l'ensemble du commerce extérieur des pays de la zone. Ce processus permet aux pays asiatiques, notamment au Japon, d'augmenter la compétitivité de leurs produits sur les marchés mondiaux en profitant de l'avantage comparatif que détient la Chine en tant que centre d'assemblage et de production.

Le Japon se démarque de tous les autres pays asiatiques comme le plus important marché d'exportation pour le Québec, en plus d'occuper le 1^{er} rang dans la région pour l'achat de produits québécois de haute technologie. Les exportations québécoises y ont augmenté annuellement de près de 15 % depuis 2000 et le marché japonais offre d'excellentes perspectives de croissance pour les prochaines années.

En Chine, les exportations québécoises, jusque-là très faibles, ont augmenté de 74 % de 2000 à 2004 tout en se diversifiant. L'importante mission dirigée par le premier ministre du Québec, en septembre 2005, a démontré qu'il faut aborder ce marché en ciblant des secteurs spécifiques et des grands centres comme Beijing, Shanghai et Guangzhou, mais aussi certaines régions comme la province du Shandong qui fait partie, avec le Québec, du groupe des Régions partenaires.

Le niveau des exportations québécoises en Inde demeure quant à lui encore modeste. Le sous-continent se hisse toutefois parmi les leaders mondiaux sur le plan technologique, ce qui renforce son avantage dans le domaine des services. Le Québec ne doit pas tarder à se positionner dans les secteurs où la demande croîtra avec l'augmentation du niveau de vie des consommateurs indiens, notamment pour le développement des infrastructures.

Le Québec a réalisé en 2005 sa plus importante mission économique en Chine

- En septembre 2005, le premier ministre du Québec a dirigé en Chine la plus imposante mission économique québécoise. Celle-ci a rassemblé plus de 150 représentants des milieux économiques et institutionnels.
- Au début de 2006, le premier ministre a également dirigé une première mission économique en Inde.

Les marchés de l'Amérique du Sud

En Amérique du Sud, les exportations québécoises de biens sont demeurées relativement stables au cours des dernières années. Elles se situaient à 567 millions de dollars en 2005. Deux phénomènes doivent cependant être surveillés. L'émergence de l'économie du Brésil pourrait éventuellement transformer ce pays en un pôle de croissance important à long terme. De plus, l'intégration économique plus poussée du Cône Sud accentue l'intérêt que présente cette région pour le Québec.

Les marchés de l'Afrique et du Moyen-Orient

Les exportations québécoises vers l'Afrique et le Moyen-Orient se chiffraient pour leur part à 1,4 milliard de dollars en 2005, ce qui représente environ 2 % des exportations internationales totales. Les entreprises québécoises de services sont particulièrement actives sur ce marché, notamment dans les pays francophones, en matière de gestion et de génie-conseil. Les pays du Maghreb plus particulièrement ont manifesté leur intérêt pour le développement des rapports économiques avec le Québec. Compte tenu des relations privilégiées que la Francophonie lui permet d'entretenir avec les pays de cette région et de l'ampleur des besoins, le Québec pourrait y développer les occasions d'affaires au cours des prochaines années.

Le développement de la capacité d'exportation des entreprises

L'augmentation de la concurrence internationale, le développement du commerce des services et l'approfondissement du commerce d'intégration sont trois phénomènes qui sont appelés à avoir un effet de plus en plus marqué sur les exportations du Québec. Dans ce contexte, le gouvernement doit adapter son action auprès des entreprises afin de les aider à consolider leur présence sur les marchés extérieurs et les appuyer dans la mise en marché.

Appuyer les exportateurs déjà actifs

Compte tenu des changements qui s'opèrent sur les différents marchés, le Québec a décidé de revoir son approche en matière de soutien à l'exportation. La stratégie québécoise de développement économique vise à augmenter de 25 %, d'ici 2010, le nombre d'entreprises exportant des biens pour une valeur de plus d'un million de dollars. Elle cherche aussi à consolider et à développer les parts de marché des exportateurs actuels.

Le gouvernement entend agir pour aider les entreprises à se doter de moyens qui leur permettront d'accroître leur capacité d'exportation. Les mesures offertes s'adressent principalement aux PME.

Mieux structurer la mise en marché des technologies et des produits issus du secteur des services

Plusieurs domaines reliés aux services se distinguent quant à leur potentiel d'exportation. Les services financiers en général et le secteur de l'assurance en particulier devraient représenter une part de plus en plus significative du commerce extérieur. D'autres domaines offrent aussi des occasions de croissance marquée pour le Québec, notamment le tourisme.

L'industrie touristique génère plus de 180 000 emplois directs et indirects. Durant la période 2000-2004, le nombre moyen annuel de touristes étrangers au Québec s'est élevé à 3,3 millions, dont environ les deux tiers proviennent des États-Unis. Traditionnellement déficitaire, la balance touristique avec ce pays tend d'ailleurs vers l'équilibre depuis quelques années. Pour faire face à la concurrence de plus en plus vive, le Québec s'est doté, en 2005, d'une politique visant à mieux démarquer son offre touristique et à profiter des occasions offertes par l'environnement international, l'objectif étant de faire passer ses recettes touristiques de 9 à 13 milliards de dollars d'ici 2010.

Certains secteurs de services qui se sont développés en prenant appui sur l'expertise publique jouissent également d'un potentiel élevé. Ainsi, les investissements consentis par l'État québécois depuis plus de cinquante ans pour assurer le développement des grands services publics ont permis la création d'entreprises importantes dans les domaines de l'ingénierie, du transport, des équipements forestiers, des infrastructures municipales ou de l'habitation, par exemple. Dans le secteur de l'éducation, les universités, les cégeps, les commissions scolaires et les établissements privés sont de plus en plus engagés sur la scène internationale. Plus récemment, le secteur privé a fait sa marque, souvent en partenariat avec l'État québécois, dans des domaines comme les

technologies de pointe en santé, les technologies environnementales, les technologies de l'information ou la géomatique. La demande internationale pour les produits et l'expertise de ces entreprises est non seulement en hausse, mais elle est appelée à croître de façon significative au cours des prochaines années.

Deux constats s'imposent toutefois. Le Québec ne présente pas actuellement une offre intégrée capable de se positionner avantageusement face à la concurrence étrangère pour l'obtention de contrats internationaux. Il est donc nécessaire d'appuyer plus efficacement les exportations dans le secteur des services et de mettre en place les conditions facilitant le regroupement et la compétitivité de l'offre québécoise. Il faut également mieux baliser la mise à disposition de l'expertise québécoise auprès des grandes banques de financement international qui soutiennent les projets dans les pays en développement.

Faciliter la présence des entreprises québécoises à l'étranger

L'évolution du commerce international démontre clairement que les pays dont l'exportation est croissante sont généralement ceux dont les entreprises sont présentes à l'étranger. Élément souvent indispensable au développement des affaires, l'acquisition d'une firme locale ou l'établissement d'une filiale permet d'établir des contacts rapprochés avec les marchés locaux en plus de favoriser l'exportation vers des pays tiers. Pour plusieurs entreprises, l'implantation à l'étranger s'avère une étape essentielle à leur croissance. Ce phénomène doit être pris en compte dans la façon dont le gouvernement appuie les entreprises québécoises.

L'accroissement des investissements étrangers

Au même titre que le développement des marchés internationaux, les investissements demeurent garants de l'essor d'une économie ouverte comme celle du Québec. Au cours des cinq dernières années, soit la période 2000-2004, les investissements privés non résidentiels ont atteint un rythme annuel moyen de 20 milliards de dollars. Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, l'objectif du gouvernement du Québec est d'accroître le niveau de ces investissements de 4 % annuellement durant la période 2005-2010. Les investissements en immobilisations qu'ont effectués les entreprises étrangères représentaient 24,6 % de l'investissement non résidentiel, en 2005. Les entreprises américaines et européennes ont respectivement investi 73 % et 22 % de cette portion étrangère. Pour réaliser l'objectif global d'augmenter l'ensemble des investissements privés de 4 %, le gouvernement vise à faire croître l'apport des entreprises étrangères dans une proportion analogue, en s'appuyant sur une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Face à la concurrence, l'économie québécoise possède des atouts de localisation avantageux et offre des

conditions économiques générales favorables aux investisseurs, que ce soit sur le plan de la qualification de la main-d'œuvre, de l'éducation ou des capacités de recherche dans les secteurs de pointe. Ces atouts ne bénéficient cependant pas toujours d'une visibilité adéquate et la qualité de l'environnement d'affaires au Québec demeure sous-estimée.

Pour faire connaître ces avantages auprès des investisseurs étrangers, le gouvernement entend définir une image de marque qui les mettra en valeur et qu'il diffusera auprès des décideurs économiques. Les efforts de prospection seront structurés autour de cibles d'investissements. Un effort accru sera fait pour attirer les immigrants d'affaires qui souhaitent fonder des PME.

Le défi pour le Québec consiste à bien se positionner pour attirer des investisseurs étrangers, en demeurant un lieu concurrentiel et attrayant. Pour cela, il doit assurer une meilleure coordination entre les divers intervenants québécois et tirer profit de la présence de démarcheurs en poste à l'étranger.

La défense des intérêts du Québec lors des négociations commerciales

Traditionnellement, le gouvernement du Québec a appuyé les initiatives de libéralisation du commerce international. Concrétisé notamment par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Accord de libre-échange nord-américain, ce mouvement de libéralisation a favorisé le développement d'une économie québécoise ouverte, moderne et prospère.

Outre l'abaissement des tarifs douaniers, les négociations commerciales traitent désormais de nouveaux sujets dont certains revêtent une importance cruciale pour l'économie québécoise. Il en est ainsi des questions liées au commerce des services. L'un des principaux enjeux concerne par ailleurs le domaine de l'agriculture. Les pays membres de l'OMC souhaitent une plus grande ouverture des marchés aux produits agricoles, notamment par une diminution des diverses formes de soutien, ce qui est susceptible d'avoir des incidences sur le système québécois de mise en marché collective. C'est pourquoi le gouvernement du Québec entend défendre avec vigueur les mécanismes de gestion de l'offre, en collaboration avec le gouvernement fédéral et les milieux agricoles. Il verra également à préserver ses politiques et sa capacité d'action, notamment dans les services publics comme la santé et les services sociaux, l'éducation et la culture.

En matière de litiges commerciaux comme ceux touchant les secteurs de l'aéronautique et de l'agroalimentaire, le gouvernement du Québec coopère avec le gouvernement fédéral pour défendre les mesures et des programmes en cause. L'objectif poursuivi consiste à faire respecter les règles du droit commercial et à s'assurer que les décisions des instances de règlement des différends soient mises en œuvre avec célérité.

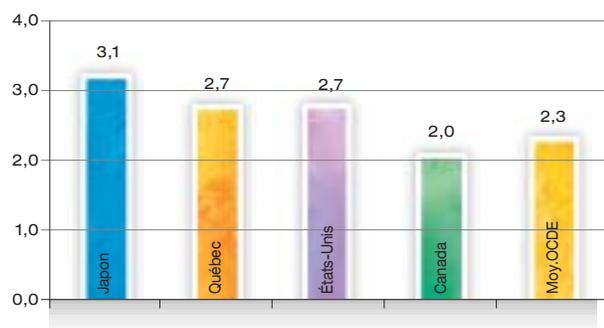
L'accroissement des capacités de recherche et de développement

À l'instar du commerce et des investissements, l'activité de recherche et développement s'est mondialisée. Cette tendance s'explique par le fait que le développement du savoir repose sur la constitution de masses critiques de chercheurs, sur l'interdisciplinarité, sur l'accès à des équipements de pointe et sur la confrontation des idées et des expériences diverses. L'internationalisation des activités de recherche-développement n'est pas en soi un phénomène nouveau, mais elle se concentrait, jusqu'à tout récemment, au sein des pays industrialisés.

Grâce aux progrès des technologies de l'information, grâce aussi aux nouvelles méthodes de recherche qui permettent le travail en réseau et la fragmentation de la recherche, les grandes sociétés transnationales qui sont à l'origine de près de la moitié des dépenses mondiales en R-D ont commencé à localiser des installations de recherche ailleurs que dans les pays développés. Celles-ci ne sont plus simplement destinées à faciliter l'adaptation des produits aux marchés locaux ou à obtenir un meilleur traitement de la part des autorités publiques. Ces centres de recherche se voient désormais confier des mandats mondiaux. Tout comme la production et les services, la R-D est aujourd'hui candidate à la délocalisation. La Chine et la Corée du Sud se hissent désormais parmi les dix premiers pays du monde en termes de dépenses de R-D.

Le Québec, dont le dynamisme économique est directement tributaire de la recherche et de l'innovation, a réussi à atteindre un niveau d'activité R-D important qui équivalait à 2,7 % de son PIB en 2002. Des regroupements de chercheurs ont été créés, des consortiums entreprises-universités ont vu le jour, des investissements massifs dans les équipements se sont réalisés dans des domaines comme les technologies de l'information, l'optique-photonique, la génomique, les biotechnologies et les nanotechnologies. Il faut aussi signaler l'apport des entreprises étrangères, qui réalisent près du tiers de la recherche industrielle du Québec.

Dépenses intérieures de recherche-développement en % du PIB, 2002

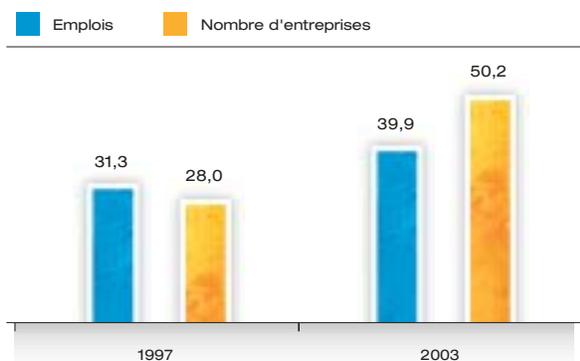


Source: Institut de la statistique du Québec

L'industrie bio-pharmaceutique du Québec

Plus de la moitié des entreprises canadiennes du secteur se trouvent au Québec, avec près de 40 % des emplois. Le Québec accueille six des sept centres de recherche d'entreprises pharmaceutiques multinationales présentes au Canada.

(Pourcentage du total canadien)



Source: Statistique Canada

Le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de R-D équivalant à 3 % du PIB afin de maintenir sa place parmi le groupe des économies avancées ou émergentes, qui comptent toutes investir dans la R-D. Pour cela, il souhaite accentuer les partenariats internationaux de recherche, attirer les investissements dans un environnement attrayant pour les chercheurs et faciliter l'obtention de mandats mondiaux de recherche de la part des entreprises transnationales.

L'identification de domaines prioritaires est essentielle afin d'obtenir un effet de masse et d'éviter la dispersion des efforts. Elle tient compte à la fois des forces du Québec, de la nature de ses réseaux et des investissements effectués dans des infrastructures de classe mondiale. Il s'agit notamment des biotechnologies, de la génomique et de la protéomique, des nanotechnologies et des matériaux de pointe, des technologies de l'information, notamment la bioinformatique et l'optique-photonique, des changements climatiques, du développement durable, des nutraceutiques et aliments fonctionnels, de la sécurité alimentaire, des sciences et des technologies marines, de l'hydrogène, des énergies renouvelables et des technologies de l'aérospatiale.

Le gouvernement compte miser à la fois sur des coopérations multilatérales et bilatérales. C'est le cas des partenariats issus du programme-cadre de recherche de l'Union européenne et de consortiums de chercheurs. Sur le plan bilatéral, les États-Unis

et le Mexique, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, la Chine, le Japon et Israël font partie des partenaires à privilégier.

Le développement du capital humain

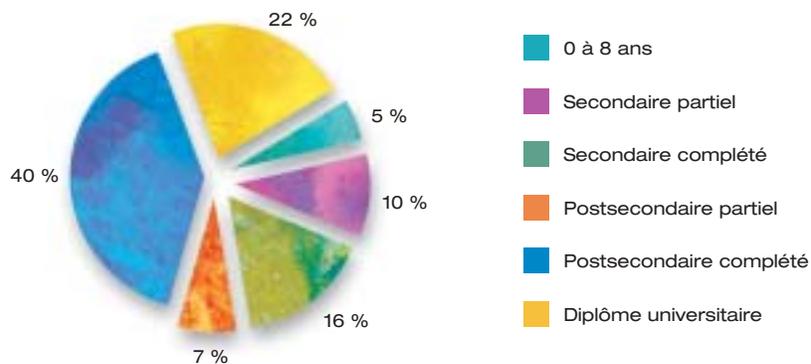
Bien que l'attraction d'investissements étrangers et le développement des marchés soient essentiels à la vitalité des échanges économiques du Québec, les efforts visant à augmenter ces échanges n'auront d'effets durables que si le Québec dispose d'une relève entrepreneuriale et d'une main-d'œuvre qualifiée apte à travailler dans un environnement de plus en plus internationalisé.

Le contexte démographique du Québec commande une vigilance et une attention de premier plan. Les organismes québécois voués à la prospection d'investissements travaillent déjà en étroite concertation avec les organismes chargés du développement de la main-d'œuvre. Le ministère responsable de l'immigration s'assure également d'un meilleur arrimage entre les besoins des régions en main-d'œuvre et la sélection des candidats à l'immigration.

Il faudra faire plus, non seulement pour attirer et retenir davantage d'immigrants qualifiés, mais aussi pour que les universités, les collèges et les grandes écoles demeurent attrayants, que leurs programmes répondent aux meilleurs standards internationaux et que les jeunes Québécois bénéficient de conditions facilitant l'échange et l'ouverture sur le monde. L'éducation, la formation, la mobilité étudiante et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sont au cœur de cet enjeu qu'est le développement du capital humain.

Le niveau de scolarité, 2005

Le Québec dispose d'une main-d'œuvre hautement scolarisée, avec un taux élevé de bilinguisme et de multilinguisme.



Source : Statistique Canada

L'attraction de travailleurs qualifiés

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Québec et le Canada ont compté parmi les rares États à s'être dotés d'une politique d'immigration intégrée, fondée sur une réelle planification et sur le recrutement systématique à l'étranger. Face à des pressions démographiques analogues, plusieurs pays développés viennent désormais s'ajouter à la liste de ceux qui se livrent bataille pour attirer les travailleurs qualifiés et les entrepreneurs. La concurrence pour l'attraction de travailleurs stratégiques se fait par conséquent de plus en plus vive. Détenant la responsabilité exclusive de sélectionner, accueillir et intégrer les immigrants sur son territoire, le Québec n'a d'autre choix que de redoubler d'efforts. Ayant accueilli entre 30 000 et 40 000 personnes par année entre 1999 et 2003, le Québec privilégie, pour les années à venir, une progression de ses niveaux d'immigration tout en majorant la proportion des jeunes personnes actives, y compris les étudiants et les candidats offrant le meilleur potentiel et répondant le mieux aux besoins de son marché du travail. De plus, une attention particulière sera apportée pour attirer des immigrants entrepreneurs, répondant ainsi au besoin de relève entrepreneuriale présent dans plusieurs régions du Québec.

Le gouvernement du Québec a déjà mis en place des mesures renforçant la sécurité et l'intégrité des processus d'immigration. Il veille aussi à ce que celle-ci provienne de bassins géographiques diversifiés. Outre le raffinement de ses stratégies de promotion, de recrutement et de sélection, le Québec doit poursuivre ses efforts au chapitre de l'intégration des immigrants pour tirer pleinement profit de leurs qualifications professionnelles et de leurs aptitudes entrepreneuriales. La question de la reconnaissance des compétences et des diplômes est ici capitale.

Faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences

En 2005, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec faisait connaître diverses initiatives pour faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger :

- Une invitation aux ordres professionnels à entreprendre un examen de leurs pratiques afin de s'assurer qu'elles ne comportent pas d'obstacles liés à l'accès aux professions régies.
- Des modifications au Code des professions afin de permettre aux ordres professionnels d'avoir plus de souplesse pour délivrer de nouvelles formes de permis qui faciliteront l'intégration professionnelle des personnes formées à l'étranger.
- L'accès, pour un plus grand nombre de personnes immigrantes formées à l'étranger, aux formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels.

Le secteur éducatif, les jeunes et l'ouverture sur le monde

À l'instar d'autres sociétés industrialisées, le Québec s'efforce d'adapter son système d'éducation et de formation aux nouvelles exigences de l'environnement international. Les collèges et universités conditionnent en grande partie l'ouverture d'une collectivité sur le monde. La conclusion d'ententes de coopération entre établissements d'enseignement, la mise en place de programmes communs, l'établissement de normes harmonisées pour assurer la reconnaissance des diplômes, l'inclusion d'un volet international dans les programmes de formation et l'apprentissage de langues étrangères sont autant d'initiatives qui concourent à cet objectif.

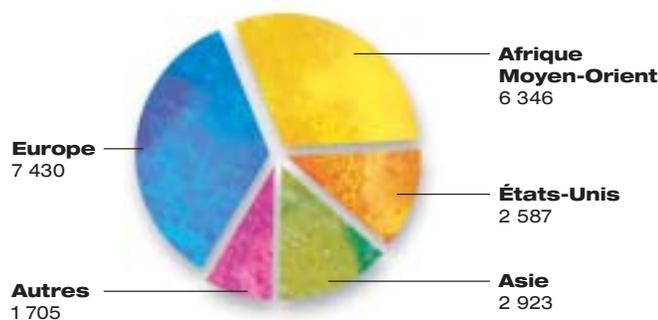
Les établissements universitaires québécois accueillent près de 21 000 étudiants étrangers en 2004. Ces derniers contribuent activement au développement de la recherche dans les universités québécoises et jettent les bases d'une collaboration future avec leur pays d'origine.

Pour maintenir le cap dans un contexte hautement compétitif, le Québec devra renforcer la promotion et la visibilité de ses établissements d'enseignement et s'assurer d'offrir aux étudiants des conditions attrayantes. La mobilité étudiante est au nombre des moyens utilisés pour que les jeunes Québécois s'ouvrent aux réalités internationales et soient en mesure d'évoluer dans un environnement de plus en plus internationalisé. Quelques milliers d'entre eux étudient à l'étranger, surtout par le biais des programmes qui permettent d'effectuer une session d'étude dans une autre institution. D'autres

Permis de travail pour les étudiants étrangers

Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu une entente permettant aux étudiants étrangers de niveaux universitaire et collégial de travailler hors campus 20 heures par semaine. De plus, à la fin de leurs études, les étudiants étrangers pourront obtenir un permis de travail au Québec pour une période d'un an ou même deux ans s'ils travaillent en région.

Étudiants étrangers dans le réseau universitaire québécois, automne 2004



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS)

formules ont été mises au point, comme les ententes de réciprocité, les stages de courte durée, les ententes de diplomation dans deux institutions ou de codirection de thèses.

Les ententes entre universités favorisent cette mobilité. L'enjeu pour les années à venir consiste à s'assurer que les étudiants québécois seront encore plus nombreux à acquérir une partie de leur formation dans les meilleures institutions étrangères et que les chercheurs québécois pourront s'intégrer davantage aux équipes de recherche internationales.

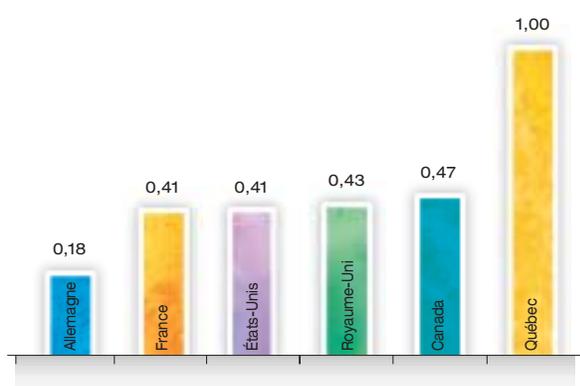
La participation à des stages de formation à l'étranger est une autre façon d'accroître l'ouverture de jeunes Québécoises et Québécois sur le monde et de faciliter leur insertion dans des réseaux internationaux. Depuis 40 ans, avec l'appui de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, de l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse et de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, plus de 125 000 jeunes du Québec ont vécu une expérience de travail ou de formation à l'étranger. Il importe de miser sur les succès accomplis et de consolider ces initiatives en instaurant notamment une réelle synergie entre ces organismes, afin de multiplier les occasions d'échanges et de stages pour les jeunes.

Emplois dans l'aérospatiale

Montréal est parmi les plus grands centres aérospatiaux mondiaux.

On y trouve la plus forte proportion de travailleurs employés dans ce secteur dans les grands pays industrialisés, avec 1 % des emplois.

(Pourcentage de l'emploi total, 2004)



Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Associer les villes et les régions

Le commerce d'intégration, l'économie du savoir et les technologies de l'information transposent le jeu de la concurrence sur de nouveaux échiquiers. La concurrence internationale élargit ses cadres aux villes et aux régions. Pour planifier leur développement, attirer des investissements, s'assurer de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et se doter des infrastructures adéquates, les villes et les régions ne peuvent plus agir en vase clos. Elles doivent se comparer, voire se mesurer, avec ce qui se fait de meilleur. Leur capacité de bien cerner leurs forces et leurs avantages, de comprendre l'environnement régional, national et international et de regrouper les acteurs du développement autour d'objectifs communs est aujourd'hui un facteur clé de croissance et de développement.

Au Québec, la région métropolitaine de Montréal joue depuis longtemps un rôle moteur de développement. Porte d'entrée du cœur industriel de l'Amérique du Nord, la région métropolitaine abrite l'un des ports intérieurs les plus achalandés du globe. Carrefour intermodal, Montréal se trouve par ailleurs à moins de 1 000 kilomètres de plus de 25 % de la population nord-américaine. Centre majeur de l'aérospatiale, elle compte aussi parmi les phares des biotechnologies et de la pharmaceutique. Elle compte une des plus grandes concentrations nord-américaines d'emplois *per capita* dans les secteurs à haute valeur ajoutée. Ses grandes écoles et ses quatre universités de langue française et de langue anglaise attirent une des plus importantes populations d'étudiants étrangers au Canada. Elle abrite plus d'une soixantaine d'organisations internationales et plus de 40 consulats généraux. Elle accueille plusieurs grands événements sportifs et culturels.

Le Plan de développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal met l'accent sur le renforcement des grappes industrielles stratégiques et sur la mise en place d'un système régional d'innovation. Par ce plan, la Communauté vise à améliorer le rayonnement international de la région à l'échelle nord-américaine et mondiale.

Centre urbain majeur de l'est du Canada, la ville de Québec enrichit sa fonction de capitale en affirmant sa dimension scientifique et technologique dans plusieurs secteurs de pointe comme la recherche médicale, l'optique et la photonique. La capitale développe ses activités internationales autour de ses fonctions : siège du gouvernement, ville universitaire et scientifique et principal foyer de la Francophonie en Amérique. Inscrite par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine mondial, elle figure parmi les destinations touristiques les plus recherchées.

Le Québec a par ailleurs appuyé le développement de pôles urbains dynamiques qui, par leur effervescence et l'effet de synergie que crée souvent la présence d'institutions et de centres de formation de haut niveau, jouent un rôle majeur dans le développement de leur région.

De plus, un important travail de concertation a conduit les régions du Québec à identifier les créneaux où elles possèdent une masse suffisante pour espérer se positionner à l'échelle nord-américaine ou mondiale. Le développement de ces créneaux prend notamment appui sur des partenariats internationaux que le gouvernement du Québec entend faciliter.

Les Sommets Québec-New York

Les Sommets Québec-New York ont dynamisé le couloir parcourant les vallées de l'Hudson, du lac Champlain et du Richelieu. De nombreux engagements relatifs aux transports et à la promotion de la région commune ont été conclus, sans compter des ententes liant des chambres de commerce des deux entités et des projets en matière de développement technologique et de tourisme. D'autres axes économiques connaissent également une renaissance, à l'exemple de celui qui longe la Chaudière et la Kennebec.

Le renforcement des corridors de commerce et le développement d'ensembles régionaux transfrontaliers s'avèrent efficaces pour mettre en réseau les collectivités locales et les milieux d'affaires. Travaillant de concert avec les États américains limitrophes, le gouvernement du Québec veut faciliter l'établissement de tels corridors de commerce.

Il est important que les villes et les régions multiplient des partenariats et s'intègrent dans les réseaux internationaux où elles peuvent puiser l'expertise et les solutions utiles à leur développement. Aussi, le gouvernement du Québec souhaite-t-il qu'elles élaborent une

stratégie concertée entre tous les acteurs intéressés et qu'elles se donnent un plan d'ensemble de leur action internationale. Les conférences régionales des élus, récemment mises en place, peuvent jouer un rôle déterminant à cet égard.

La nécessité de concilier environnement et développement

La dégradation de l'environnement entraîne des conséquences politiques et économiques considérables pour les sociétés, les États et les gouvernements. Des changements de cap importants paraissent inévitables pour assurer la pérennité de l'environnement et des écosystèmes. Leur préservation revêt à la fois une dimension économique et sociale.

Déjà présent au sein de la délégation canadienne au Sommet de la terre à Rio en 1992, le gouvernement du Québec a maintenu une participation active aux divers forums internationaux traitant des enjeux environnementaux. Il entend poursuivre sur cette voie. Il souhaite par ailleurs favoriser le développement des liens entre les États, régions, entreprises, groupes de recherche et organismes qui travaillent concrètement à rechercher des solutions et des pratiques durables. La prise en compte des considérations sociales et environnementales dans la fabrication et la distribution des produits devient une réalité inéluctable du commerce international. Ces normes peuvent être considérées soit comme un frein au commerce, soit comme une occasion de se positionner parmi les meilleurs. C'est cette deuxième voie que le Québec privilégie.

En 2004, le gouvernement du Québec dévoilait son Plan de développement durable qui allie, au cœur de l'action gouvernementale, l'économie, l'environnement et le progrès social.

En matière énergétique, le Québec a résolu de favoriser différentes filières d'énergie renouvelable en se dotant d'objectifs ambitieux. Ainsi, il entend majorer, d'ici 2010, la capacité de production d'énergie hydroélectrique de 4 500 mégawatts et développer, d'ici 2015, une capacité de production d'énergie éolienne de 4 000 mégawatts. Il entend par ailleurs devenir un chef de file mondial dans la gestion des réseaux de distribution énergétique et dans l'intégration de diverses sources d'énergie à ces réseaux. Il insiste par ailleurs pour que, dans ses stratégies de réduction des gaz à effet de serre, le gouvernement du Canada tienne compte de la production hydroélectrique québécoise, source d'énergie renouvelable permettant d'émettre près de deux fois moins de gaz à effet de serre *per capita* que la moyenne canadienne.

Une loi sur le développement durable

En avril 2006, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi sur le développement durable. Cette loi permet au Québec de figurer dorénavant parmi les rares entités politiques dans le monde à s'être donné une législation portant spécifiquement sur le développement durable.

Préoccupé par la protection et la conservation des forêts et des écosystèmes, le gouvernement du Québec a aussi intégré les principes de développement durable à la gestion du domaine forestier et des terres publiques. Adoptés en 2004, la Stratégie et le Plan d'action québécois sur la diversité biologique constituent une première intervention importante du Québec, qui compte participer aux travaux des organisations internationales sur ces questions.

L'énergie pour construire le Québec de demain La stratégie énergétique du Québec 2006-2015

En mai 2006, le gouvernement du Québec a rendu publiques les six grandes priorités de sa stratégie énergétique pour les années à venir :

- Relancer et accélérer le développement du patrimoine hydro-électrique du Québec.
- Développer l'énergie éolienne, filière d'avenir.
- Utiliser l'énergie de façon plus efficace.
- Innover en énergie.
- Consolider et diversifier les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel.
- Moderniser le cadre législatif et réglementaire.

Le gouvernement veut inverser la tendance à la baisse de ses exportations d'électricité, qui s'est traduite par une diminution considérable des ventes nettes d'électricité à l'extérieur du Québec au cours des dernières années. Dans une optique de développement durable, le gouvernement appuiera aussi le développement de nouvelles technologies en matière énergétique, dont la mise au point de carburants renouvelables (incluant l'éthanol-carburant), la géothermie, l'énergie solaire et l'hydrogène. Par ces actions, le Québec pose des gestes significatifs pour réduire l'émission de gaz à effet de serre.

PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS

OBJECTIF

FAVORISER LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

PRIORITÉ

Consolider et accroître les échanges économiques du Québec avec les États-Unis et l'Europe et les diversifier vers un certain nombre de marchés porteurs

PRINCIPALES ACTIONS :

- Aux États-Unis, le Québec déploiera principalement son action dans quatre secteurs : commerce, sécurité, énergie et environnement. Il cherchera à jouer un rôle de leader dans la consolidation de l'espace économique nord-américain en œuvrant avec les États de la Côte Est et du Midwest à développer des partenariats transfrontaliers et à identifier les obstacles normatifs et réglementaires qui freinent le commerce. Par ailleurs, le Québec renforcera sa présence économique à Washington et à Atlanta.
- En Europe, le Québec cherchera à développer les occasions d'affaires dans cinq secteurs à fort potentiel des pays d'Europe occidentale (aérospatiale, construction, sciences de la vie, technologies de l'information et des communications et environnement). Il visera à mieux profiter des perspectives offertes par l'Europe élargie et appuiera les entreprises dans l'adaptation de leurs produits aux normes européennes.
- Pour diversifier ses échanges économiques, le Québec concentrera son action sur cinq marchés porteurs où il renforcera sa présence et ciblera ses interventions : le Mexique, le Japon, la Chine, l'Inde et le Brésil. Pour augmenter les chances de succès des entreprises sur ces marchés, un appui particulier sera offert pour faciliter le démarrage de projets et le regroupement d'entreprises.
- De nouvelles initiatives viendront également appuyer les exportations et attirer des investissements étrangers :
 - Un appui à l'exportation de l'expertise et du savoir-faire québécois par la mise en place, en partenariat avec l'ÉNAP, d'un centre de valorisation internationale de l'expertise québécoise.
 - Une nouvelle stratégie de promotion et de prospection des investissements étrangers.
 - L'identification de nouvelles approches visant à appuyer les entreprises québécoises qui veulent s'implanter à l'étranger pour développer leur marché.
 - Un appui aux régions qui se dotent d'un plan d'action intégré en matière internationale, notamment pour favoriser le développement de leurs créneaux d'excellence.

OBJECTIF**FAVORISER LA CROISSANCE
ET LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC****PRIORITÉ****Mettre le savoir, l'innovation et l'éducation
au cœur de l'action internationale du Québec****PRINCIPALES ACTIONS :**

- Un accroissement du financement alloué au développement de partenariats internationaux en matière de recherche et à l'attraction de chercheurs étrangers.
- Une intensification et une meilleure coordination de la promotion internationale de l'offre éducative québécoise, en collaboration avec les universités.
- Un réaménagement des programmes de bourses d'exemption pour les étudiants étrangers afin d'attirer davantage de candidats des 2^e et 3^e cycles universitaires et d'étudiants en formation technique au collégial.
- L'élaboration d'une offre publique intégrée en matière de services éducatifs pour appuyer les réformes et le développement des systèmes éducatifs, notamment dans les économies émergentes.
- Une bonification de l'offre de stages internationaux pour les jeunes et l'appui à des projets d'entrepreneuriat jeunesse à l'étranger.

PRIORITÉ**Attirer davantage d'immigrants qualifiés et
faciliter leur intégration à la vie économique****PRINCIPALES ACTIONS :**

- L'amélioration du processus de reconnaissance des diplômes et des compétences par des actions concertées entre le gouvernement, les ordres professionnels et les établissements d'enseignement supérieur.
- Des efforts ciblés de promotion et de recrutement à l'étranger, tenant compte des besoins de main-d'œuvre du Québec, notamment sur les territoires prioritaires de l'Amérique latine, de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest.
- Un accroissement du nombre de candidats à l'immigration d'affaires invités à réaliser un voyage de prospection au Québec.
- Une augmentation du nombre de partenaires étrangers pour l'enseignement du français afin que les candidats à l'immigration puissent amorcer leur apprentissage linguistique avant leur arrivée au Québec.



Chapitre 5

**Contribuer à la
sécurité du Québec
et du continent
nord-américain**

Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain

A l'aube du XXI^e siècle, plusieurs menaces à la stabilité internationale découlent de facteurs non militaires qui, à l'exemple du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée, des pandémies et de la dégradation de l'environnement, interpellent directement les responsabilités qu'exerce le Québec seul ou conjointement avec le gouvernement fédéral.

Alors que la guerre classique relève des États souverains, la prévention et le traitement des nouvelles sources de danger dépendent souvent des États fédérés et des collectivités locales.

Au sein de la fédération canadienne, la sécurité nationale se compose d'un ensemble de compétences tant provinciales que fédérales. Les pouvoirs qu'exercent les provinces en matière d'administration de la justice, de sécurité publique et les responsabilités qu'elles assument en matière de santé, d'environnement et d'agriculture témoignent de la place névralgique qu'elles occupent dans la construction d'un monde plus sécuritaire.

Les risques émergents ne connaissent pas de frontières. Leurs manifestations sont plus insidieuses et leurs effets plus difficilement quantifiables. Ils viennent confondre l'ordre international avec l'ordre local. À l'opposé de la menace classique de guerre, dont la considération relève exclusivement du système international et des États souverains, la prévention et le traitement des nouvelles sources de danger dépendent souvent des responsabilités internes, notamment celles des États fédérés et des collectivités locales.

Lors d'attaques terroristes, ce sont d'abord les villes et les régions visées qui interviennent afin de porter secours aux victimes, par l'intermédiaire de leurs services de santé, de police et d'incendie. Lorsque l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) s'est manifestée, ce sont les systèmes de santé locaux qui ont pris en charge les victimes. Exigeant des approches et des solutions novatrices, cette nouvelle réalité requiert plus que jamais l'accès à des sources de renseignements fiables et la collaboration en matière administrative et judiciaire entre toutes les parties intéressées, tant aux niveaux local et régional que mondial.

La lutte contre le terrorisme

Les événements du 11 septembre 2001 ont suscité une prise de conscience de l'étendue et de la puissance du terrorisme. Les groupes qui le propagent tendent à profiter de l'ouverture des frontières et adaptent leurs méthodes aux moyens modernes de communication. La communauté internationale, par la voix du Conseil de sécurité des Nations Unies, s'inquiète de leur accès potentiel aux armes de destruction massive et aux liens qu'ils peuvent tisser avec des groupes criminalisés.

Le Canada et le Québec ne sont pas à l'abri d'une attaque terroriste. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a pris des mesures spéciales visant à accroître la sécurité. Il a ainsi apporté des modifications législatives pour sécuriser l'émission des actes de l'état civil et pour agir plus efficacement en cas d'infraction à la loi sur l'immigration. La Sûreté du Québec et le Service de police de la ville de Montréal, en collaboration avec la Gendarmerie Royale du Canada, participent à l'équipe intégrée de sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme. Le ministère de la Sécurité publique a créé une table de concertation portant sur les menaces de nature chimique, bactériologique, radiologique et nucléaire. Un plan de sécurité civile est en place pour gérer les conséquences de catastrophes de diverses natures, incluant celles d'une attaque terroriste.

Le Québec a également renforcé ses liens avec les États américains limitrophes en signant des protocoles d'entente relatifs à l'échange de renseignements avec les États du Vermont, du Maine et du New Hampshire de même qu'une entente de collaboration en matière de lutte contre le terrorisme avec l'État de New York. Le gouvernement participe également au Consortium des directeurs de la sécurité intérieure du Nord-Est regroupant dix États américains et trois provinces canadiennes. Il est fermement engagé dans la lutte contre le terrorisme et ses efforts au cours des prochaines années viseront à raffermir ses actions, tant à l'intérieur qu'avec ses partenaires internationaux.

La criminalité transnationale organisée

Selon les Nations Unies, le crime transnational organisé représente un autre grand défi auquel est confrontée la communauté internationale. Les réseaux criminels organisés profitent aussi de l'ouverture des marchés pour étendre, à une plus grande échelle, le trafic des stupéfiants, la contrebande d'armes, la traite des personnes et le blanchiment d'argent.

- Dans son rapport de 2005, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime évalue à 200 millions le nombre de consommateurs de stupéfiants en 2004 pour un chiffre d'affaires de 320 milliards de dollars américains.

- La contrebande d'armes compte parmi les préoccupations majeures des gouvernements du Canada et du Québec en matière de sécurité.
- La traite des personnes se situe au troisième rang des activités les plus lucratives pour les groupes criminels, après le trafic des stupéfiants et celui des armes.
- Le blanchiment d'argent représente une activité vitale pour les organisations criminelles transnationales. Selon certaines études, de 5 à 17 milliards de dollars seraient blanchis chaque année au Canada.

Même si les modifications au Code criminel relèvent du Parlement fédéral, c'est le Procureur général du Québec qui applique les lois en matière criminelle. Plusieurs d'entre elles s'inspirent fortement des conventions internationales et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, qu'il s'agisse par exemple de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de son Protocole additionnel visant à réprimer et à punir la traite des personnes ou de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Plusieurs dispositions de ces instruments internationaux font directement appel aux responsabilités du Québec en matière d'administration de la justice. Le Procureur général a en outre compétence pour poursuivre les membres des groupes criminels et terroristes sur son territoire, y compris, dans certains cas, ceux qui résident à l'étranger. Il peut aussi faire confisquer des biens situés à l'extérieur s'ils ont servi à perpétrer une infraction criminelle au Québec ou s'ils en constituent des produits.

Les responsabilités que le gouvernement du Québec assume font de lui un acteur de premier plan dans la hiérarchie des interventions nécessaires à la sécurité du Canada et de ses voisins. Tant à l'égard de la criminalité que du terrorisme, le Québec a établi des liens étroits de coopération technique avec les États américains limitrophes.

Pour être un partenaire efficace, le Québec doit avoir accès à des sources fiables de renseignements, comprendre le contexte dans lequel évoluent les

Contribuer aux efforts de sécurité nord-américains

- Lors d'une mission qu'il dirigeait à Washington en 2005, le premier ministre du Québec a exposé les diverses initiatives du gouvernement du Québec en matière de sécurité aux membres du Sénat et de l'administration fédérale américaine, dont le Secrétaire à la sécurité intérieure.
- En mai 2004, la ministre des Relations internationales a pour sa part amorcé un dialogue sur les enjeux transfrontaliers avec des représentants du Congrès et de l'administration américaine, ainsi qu'avec des spécialistes de la sécurité.
- En août 2004, le ministre québécois de la Sécurité publique a accueilli à Québec le Consortium des directeurs de la Sécurité intérieure de la Région du Nord-Est qui regroupe près de 13 États américains et provinces canadiennes.
- Le gouvernement du Québec a conclu des protocoles d'assistance et de gestion des urgences avec les États américains limitrophes.

nouvelles menaces et bien connaître les instruments internationaux utilisés afin de lutter contre ces dernières. En concertation avec le gouvernement fédéral et les autres juridictions, il combat les diverses formes de criminalité transnationales et participe à la recherche de solutions dans le respect des valeurs fondamentales que sont les libertés individuelles et la primauté du droit.

La sécurité des échanges économiques

Sa prospérité économique étant largement tributaire du commerce avec les États-Unis, le Québec doit contribuer au maintien d'une frontière sûre et efficace. Pour permettre la poursuite des échanges commerciaux tout en répondant aux objectifs de sécurité, le Canada et les États-Unis décidaient, le 12 décembre 2001, de mettre en place une *frontière intelligente* et, à cette fin, ils élaboraient un certain nombre de mesures visant à garantir une frontière plus sécuritaire et une meilleure coordination des efforts de lutte contre le terrorisme en favorisant, entre autres, le partage de l'information.



Le Québec partage 813 km de frontières communes avec les États-Unis, et le fleuve Saint-Laurent est l'un des axes maritimes les plus importants d'Amérique du Nord.

Pour donner corps à la *frontière intelligente*, les deux pays ont mis en place plusieurs programmes conjoints dont certains touchent directement les citoyens et les entreprises. À titre d'exemple, le programme *NEXUS* facilite le passage des citoyens canadiens et américains qui répondent aux exigences de sécurité des deux pays. Le programme *FAST/EXPRESS* (expéditions rapides et sécuritaires) ou le *C-TPAT* (*Customs-Trade Partnership Against Terrorism*), aux États-Unis, ont pour objectif d'accélérer le transit des marchandises aux douanes lorsqu'elles ont été préautorisées.

Les décisions prises à l'égard de la gestion des frontières ont des incidences directes sur les responsabilités des

provinces qui doivent composer avec la nouvelle réalité et adapter leur législation, leurs politiques et leurs programmes en conséquence. Leur participation est donc essentielle au succès de la *frontière intelligente* et le Québec y coopère pleinement.

La *frontière intelligente* ne constitue pas le seul instrument de gestion de l'espace frontalier canado-américain. Des mesures unilatérales peuvent être prises en tout temps, à l'exemple des normes strictes encadrant l'entrée de produits agroalimentaires aux États-Unis et des documents requis au passage de la frontière américaine. La création en 2005 du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité par les États-Unis, le Canada et le Mexique témoigne d'une volonté d'agir de façon plus concertée. Ce partenariat trilatéral devrait tendre vers une meilleure coordination des politiques et législations en matière de sécurité. Sa mise en œuvre exigera un engagement important des États fédérés. Plusieurs mesures relèvent des responsabilités du Québec en matière de sécurité publique, d'énergie, de santé, de transport, d'environnement et d'agriculture.

Si l'émission des passeports relève de l'autorité fédérale, le certificat de l'état civil qui lui donne accès est émis par l'autorité provinciale.

S'étant doté d'un des premiers systèmes de prévention et de gestion des risques en matière de santé animale en Amérique, le gouvernement du Québec souhaite éviter que des problèmes essentiellement locaux ne dégénèrent en la fermeture de toute la frontière à certaines gammes de produits. À cette fin, il entend promouvoir des approches novatrices de gestion des risques. Ainsi, le découpage du territoire canadien en zones acceptées par l'Organisation internationale des épizooties permettrait par exemple d'assurer plus efficacement la biosécurité tout en préservant l'accès aux différents marchés agroalimentaires.

Le resserrement du dispositif transfrontalier revêt un caractère inéluctable que d'autres modalités viendront compléter. Dans un tel contexte, la sécurisation des exportations du Québec et de ses chaînes d'approvisionnement devient un objectif stratégique. Le gouvernement du Québec souhaite encourager l'adhésion des entreprises exportatrices et de leurs fournisseurs aux différents programmes conçus pour faciliter le passage à la frontière des personnes et des marchandises à faible risque.

Les frontières ne font cependant pas obstacle à l'essor du cyberspace. L'usage généralisé des technologies de l'information et des systèmes informatiques rend les gouvernements, les entreprises et les individus vulnérables aux cyberattaques. Alors que le commerce électronique et le gouvernement en ligne prennent une importance de premier plan, les banques de données et les systèmes d'information constituent des infrastructures stratégiques à protéger. Les organisations ne pouvant, à elles seules, faire face aux menaces qui les visent, le gouvernement du Québec poursuivra, de concert avec le gouvernement fédéral, les efforts de collaboration entrepris sur le plan international. Dans le but de partager les connaissances et les meilleures pratiques

en matière de protection de l'information, il entend aussi développer des collaborations avec les États et les organisations en vue, notamment, de renforcer la sécurité des informations et l'intégrité des systèmes.

La lutte contre les pandémies

Dans son rapport de 2004, le *Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies sur les menaces, les défis et le changement* constate que les maladies infectieuses sont devenues une menace pour la sécurité internationale, compte tenu de la rapidité avec laquelle elles peuvent se transmettre, du nombre de personnes qu'elles peuvent infecter et des pressions énormes qu'elles exercent sur les systèmes socio-sanitaire et socio-économique.

L'ouverture des frontières et le volume de passagers qui transitent d'un continent à l'autre ont accru les risques de propagation des maladies infectieuses. Au cours des 30 dernières années, de nouvelles maladies se sont développées alors que d'autres, que l'on pensait éradiquées, sont réapparues. Le paludisme, la rougeole, la pneumonie, la dysenterie et la tuberculose, en recrudescence, font à nouveau partie des grandes maladies infectieuses dans le monde. La plus tragique d'entre elles est sans nul doute le VIH/sida qui a tué plus de 24 millions de personnes à travers le monde.

Le Québec se dote d'un plan de lutte contre une pandémie d'influenza

Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a rendu public en mars 2006 le plan d'action du gouvernement du Québec pour gérer une éventuelle pandémie. Ce plan prévoit notamment :

- La surveillance épidémiologique ainsi que des mesures de prévention et de contrôle des infections.
- Une campagne massive de vaccination et l'utilisation d'antiviraux, le cas échéant.
- Un accès contrôlé aux hôpitaux.
- La mise sur pied de structures de communication adaptées.
- Le maintien des services dans le réseau de la santé, notamment par le recours à du personnel de relève et à des bénévoles.

Certains virus comme le SRAS et l'influenza se sont manifestés dans différentes régions du Canada et comptent parmi les maladies sous surveillance. L'attention des autorités sanitaires se porte également sur les maladies animales transmissibles aux humains et les mutations possibles du virus de la grippe aviaire.

La meilleure façon de faire face à cette menace repose sur des mesures de santé publique efficaces, sur la prévention et sur la préparation à l'éventualité d'une pandémie. Le Québec possède des systèmes de surveillance de l'évolution des maladies infectieuses. Il est

également en mesure de réagir à une catastrophe sanitaire, surtout depuis la création de l'Institut national de santé publique et de l'Institut national de santé animale et grâce à la mise sur pied du plan d'urgence gouvernemental en matière de sécurité civile.

Au-delà de cette organisation interne, le développement de réseaux d'information et de collaboration aux niveaux pancanadien et international s'avère indispensable pour que le Québec puisse mieux prévenir les risques liés à l'expansion des maladies infectieuses et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à les contrôler.

Investir dans la prévention

Le gouvernement consacrera des investissements pour :

- Construire des nouveaux laboratoires de pathologie animale.
- Soutenir les éleveurs pour réaliser les investissements requis au confinement de la volaille.

La gestion des risques environnementaux

La dégradation de l'environnement entraîne des conséquences politiques et économiques considérables pour les sociétés. Les États et les gouvernements doivent emprunter les virages qui s'imposent pour préserver la qualité de l'environnement sur leur territoire et privilégier la coopération. Les problèmes étant souvent internationaux et régionaux, les solutions doivent l'être également, le cas échéant.

Les vents dominants transportent des polluants qui détériorent la qualité de l'air du Nord-Est de l'Amérique du Nord. Cette pollution transfrontalière aggrave trois problèmes fort importants pour le Québec : les pluies acides, le smog et les substances toxiques aéroportées comme le mercure. Le gouvernement poursuivra ses actions au sein des instances découlant de l'Accord Canada/États-Unis sur la qualité de l'air et dans le cadre des plans d'action sur les pluies acides et sur le mercure adoptés par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada.

Le Nord-Est du continent est par ailleurs l'une des régions les plus directement touchées par le phénomène des changements climatiques. Les rives du Saint-Laurent et le Nord québécois en subissent déjà les premiers effets. Une meilleure coopération régionale et internationale s'impose. Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'est du Canada ont résolu de ramener le niveau des gaz à effet de serre à celui de 1990, d'ici l'année 2010, et d'abaisser ce taux de 10 % d'ici 2020.

L'accès à l'eau et sa bonne gestion constituent un autre enjeu stratégique tant au niveau international que continental. Plus de 70 % des eaux douces de la planète sont utilisées à des fins agricoles et près d'un tiers de la population mondiale dépend des eaux souterraines. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les activités humaines comme l'agriculture et le développement industriel contribuent non seulement à contaminer l'eau et à la surexploiter, mais surtout à la raréfier. Les ponctions d'eau auraient doublé depuis les années 1960 pour satisfaire les besoins domestiques et industriels.

Le Québec recèle 3 % des réserves d'eau douce du monde. Il a la responsabilité de préserver cette richesse et de prendre les mesures nécessaires pour protéger la qualité de l'eau et l'intégrité des écosystèmes. Le Québec partage par ailleurs avec les États-Unis et le reste du Canada l'important système constitué par le bassin des Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. La gestion de ce système est complexe et nécessite la collaboration de plusieurs gouvernements.

La conférence internationale sur la diversité biologique tenue à Paris, en janvier 2005, a fait état de la disparition d'un nombre croissant d'espèces animales. Selon les Nations Unies, l'appauvrissement de la diversité biologique se poursuit à un rythme sans précédent et la détérioration des grands écosystèmes a atteint une intensité qui ne les rend plus viables à long terme, à moins de changements radicaux. L'activité humaine, la croissance de la population mondiale, l'augmentation des déchets polluants, la destruction des habitats et les pressions croissantes sur la ressource eau expliquent en partie la dégradation de la diversité biologique. L'intensification des échanges internationaux augmente considérablement les risques d'introduction des espèces non indigènes, ce qui nécessite davantage de vigilance et de coopération sur le plan international.

Pour mieux contrôler les risques liés aux changements climatiques, à la gestion des bassins hydriques ou à la biodiversité, le Québec entend intensifier sa concertation avec le gouvernement canadien ainsi qu'avec les provinces voisines et les États américains.

Les catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles peuvent être dévastatrices en termes de nombre de victimes, de milieux de vie détruits et de pertes économiques qui en résultent. Durant les dix dernières années, plus de deux milliards de personnes ont été victimes de catastrophes naturelles dont le rythme est par ailleurs susceptible de s'accroître.

Ayant déjà été éprouvé, le Québec s'est employé à concevoir un plan de sécurité civile afin de protéger la population contre des sinistres majeurs. Le gouvernement du Québec a créé un Centre des opérations gouvernementales dont le mandat est d'anticiper les événements pouvant affecter la sécurité de la population, d'intégrer et d'analyser l'information reçue, de la diffuser aux intervenants de première ligne de même qu'aux autorités et, enfin, de gérer les situations d'urgence.

Les catastrophes naturelles n'ont pas de frontières et, dans plusieurs cas, leurs conséquences dépassent largement les compétences d'une seule instance. La coopération intergouvernementale devient donc nécessaire en ce qu'elle favorise une aide adéquate aux populations affectées. Aussi, le gouvernement du Québec, les provinces de l'Atlantique et six États américains limitrophes se sont donné les moyens d'assurer une meilleure protection de leur population en signant une entente d'entraide mutuelle dans les cas de désastre naturel, de pénurie de ressources ou de catastrophe technologique; à cette fin, les Parties ont créé le Groupe international de gestion des urgences.

PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS

OBJECTIF

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC ET DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN

PRIORITÉ

S'assurer d'un accès rapide et fiable à l'information stratégique et participer aux travaux des instances régionales et internationales sur les questions de sécurité non militaire

PRINCIPALES ACTIONS :

- Mise sur pied, au ministère de la Sécurité publique, d'un centre de gestion intégrée de l'information de sécurité.
- Renforcement de la coopération en matière de sécurité avec les États-Unis, notamment avec les États du Nord-Est américain :
 - Intensification de la participation du Québec au Consortium des directeurs de la sécurité intérieure de la région du Nord-Est.
 - Instauration d'une coopération bilatérale entre le Procureur général du Québec et ses homologues des États frontaliers américains.
 - Renforcement des liens entre les organisations administratives et policières du Québec et de l'État de New York.
 - Multiplication des exercices de simulation Québec/États du Nord-Est des États-Unis en matière de sécurité.
 - Collaboration scientifique avec le *Center for Disease Control* (CDC) américain et conclusion d'ententes de collaboration technique avec les États de la Côte Est des États-Unis en vue de prévenir la propagation des maladies infectieuses et des pandémies.
- Renforcement de la collaboration régionale et internationale en matière de sécurité environnementale visant notamment l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des gaz à effet de serre, la préservation de la ressource du fleuve Saint-Laurent, la lutte aux espèces envahissantes et la prévention des risques associés aux produits de la biotechnologie.
- Coopération en matière de sécurité civile avec la France et mise sur pied d'un réseau international des écoles de police francophones avec les pays d'Europe.
- Participation aux travaux des organisations et forums internationaux touchant les questions de sécurité relatives aux menaces non militaires.

OBJECTIF

**CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC
ET DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN**

PRIORITÉ

**Favoriser une circulation fluide et sécuritaire des personnes
et des marchandises à la frontière et renforcer la sécurité
des infrastructures stratégiques du Québec**

PRINCIPALES ACTIONS:

- Mise en place des infrastructures assurant la fluidité de la circulation aux abords des postes frontière de Lacolle, de Saint-Armand-de-Philipsburg, de Stanstead et d'Armstrong, notamment les voies dédiées *FAST/Express*.
- Programmes de formation et de soutien financier afin d'accroître l'accréditation des entreprises aux programmes de la frontière intelligente.
- Participation au *Canada / United States Cargo Security Project* sur la sécurisation des conteneurs intermodaux.
- Poursuite de l'implantation de la traçabilité agroalimentaire.
- Sécurisation des infrastructures publiques d'énergie électrique et des approvisionnements du Québec en hydrocarbures.
- Collaboration avec les États-Unis et certains pays européens sur la sécurisation des systèmes informatiques publics et la protection des renseignements personnels.
- Renforcement de la vérification des documents d'identité émis par le Québec pour tenir compte de l'évolution des nouvelles normes nord-américaines.
- Développement de partenariats et renforcement des mesures de contrôle afin de combattre les phénomènes de criminalité liés à l'immigration.



Chapitre 6

Promouvoir l'identité et la culture du Québec

Promouvoir l'identité et la culture du Québec

La mondialisation accélère le choc des idées, des modes de vie et des identités. Tout en permettant à l'humanité d'enregistrer des progrès significatifs, elle a accentué l'interdépendance au sein de la communauté internationale. Elle se présente à la fois comme un facteur de rapprochement et de diversité.

Seule société majoritairement francophone en Amérique, le Québec vise à affirmer son identité tout en favorisant l'ouverture et l'accès aux autres langues et aux autres cultures.

Forgée par l'histoire, la langue et la culture, l'identité se définit aussi par les choix collectifs d'une société. Au Québec ces choix se reflètent, par exemple, dans la primauté du droit, le choix du français comme langue officielle, l'égalité des femmes, le refus de la violence, la laïcité, le respect de la différence, l'équilibre des relations de travail ou le développement durable. Ils s'incarnent également dans les grands consensus sociaux dégagés au fil des ans en faveur de l'universalité des soins de santé, de l'accessibilité aux études supérieures et de la solidarité envers les plus démunis.

Lorsqu'il agit sur la scène internationale pour promouvoir ses intérêts, le gouvernement du Québec ne fait pas abstraction des choix et des valeurs qui forgent l'identité québécoise. Il les reflète et veille à ce que des décisions prises ailleurs ne viennent pas limiter la capacité de la société québécoise à vivre et à se développer selon les choix qui sont les siens.

Parmi les traits caractéristiques du Québec, l'utilisation de la langue française exerce une influence profonde sur l'organisation sociale et le développement d'institutions spécifiques, à commencer par le système éducatif, la production culturelle, l'administration de la justice, les instruments de communication et la gouvernance. Le rôle des pouvoirs publics s'est avéré déterminant pour préserver et promouvoir les traits distinctifs de la société québécoise tout en assurant son ouverture sur le monde.

La pérennité du français

Minoritaires au Canada, les francophones ne forment que 2 % de la population de l'Amérique du Nord. Pour faire face à la loi du temps et du nombre, l'Assemblée nationale du Québec a consacré, dès 1974, le français en tant que langue officielle et a ensuite adopté la Charte de la langue française, pièce maîtresse de la Politique linguistique québécoise.

La réussite de cette politique est d'avoir su établir un équilibre entre l'affirmation claire du caractère français de la société québécoise et le respect des communautés anglophones, autochtones et des allophones qui en font partie intégrante. Cette politique linguistique a permis au français de s'imposer comme langue de travail, de commerce et d'affaires, d'accueil, d'enseignement et d'administration. Elle marque incontestablement l'une des grandes réalisations du Québec.

Désireux d'aménager leur espace linguistique en conciliant ouverture et identité, d'autres États et collectivités, en nombre croissant, tendent à légiférer en cette matière. Ainsi, 287 États ou territoires répartis dans plus de 180 pays ont promulgué une politique visant à promouvoir une ou plusieurs langues. À l'aube du 21^e siècle, l'aménagement linguistique ne tient plus du particularisme mais de la tendance lourde.

Les succès obtenus ne doivent certes pas faire perdre de vue la fragilité des acquis. C'est pourquoi la promotion et le rayonnement du français font partie de la politique internationale du gouvernement.

Le Québec apporte sa contribution et son expertise aux instances de la Francophonie et peut jouer un rôle significatif dans le développement des outils de savoir et de connaissance en français. Foyer de l'implantation du fait français en Amérique du Nord, le Québec souhaite développer des rapports plus étroits avec toutes les composantes de la Francophonie canadienne et américaine et apporter sa contribution au développement de la Francophonie dans les Amériques.

La place du français dans les nouvelles technologies est une autre préoccupation de premier plan. Le gouvernement du Québec apportera une contribution active aux instances de normalisation internationale qui établissent les paramètres linguistiques dans les technologies de l'information. Le Québec veut également collaborer avec ses partenaires de la Francophonie pour assurer une présence accrue des contenus et des œuvres francophones en format numérique.

Enfin, le développement d'outils de référence sur la langue française pour lesquels le Québec a réalisé des percées internationales devra être poursuivi. L'enseignement du français, base du rayonnement de la langue, devra être stimulé en renforçant le réseau des professeurs de français partout dans le monde. Le Québec appuiera des initiatives en ce sens.

La promotion de la langue française n'a jamais signifié une fermeture aux autres langues. C'est d'ailleurs au Québec que se trouve la plus forte concentration de main-d'œuvre bilingue et polyglotte en Amérique. Ses racines européennes, son mode de vie nord-américain et sa volonté de vivre en français en font un ardent défenseur de la diversité linguistique.

Une bonne partie de la population québécoise est aujourd'hui bilingue et la nouvelle génération a déjà pris le virage vers la maîtrise d'une troisième langue, notamment l'espagnol; cet avantage indéniable est déjà en train de devenir un des atouts du Québec dans les Amériques. En matière linguistique comme en matière culturelle, le Québec vise à affirmer son identité tout en favorisant l'ouverture et l'accès aux autres langues et aux autres cultures. Cette conviction est à la base de la position qu'il a défendue sur la scène internationale en matière de diversité culturelle et s'inscrit comme une valeur de société.

La présence de la culture québécoise sur la scène internationale

À elles seules, les activités culturelles représentent 2,3 % du PIB du Québec. Elles atteignent 7,7 % lorsqu'on inclut le secteur des communications. Plus de la moitié des représentations des compagnies artistiques canadiennes à l'étranger proviennent du Québec. Ces niveaux élevés de création et d'exportation sont d'autant plus remarquables qu'ils s'inscrivent au crédit d'une population de taille relativement restreinte.

Cette réalité favorise une grande ouverture sur le monde qui procure à la fois une source d'enrichissement et d'inspiration. En effet, les percées à l'étranger offrent plus de travail et plus de revenus aux artistes et aux travailleurs culturels, de même qu'aux organismes et aux entreprises. Elles prolongent la durée de vie des productions et augmentent les ventes de produits culturels. Elles favorisent enfin les partenariats et les coproductions qui permettent le partage des risques financiers. L'inspiration se construit, quant à elle, au gré de l'échange. Une culture s'enrichit en se comparant et en se métissant à d'autres influences. Cette interaction avec l'étranger permet ultimement la rencontre de nouveaux publics, passage obligé vers la reconnaissance.

Quatre grands défis

S'il a pris son envol sur la scène internationale, le secteur culturel québécois fait face à quatre grands défis :

Premièrement, l'effervescence du marché international de la culture élève les standards de qualité et d'originalité, tout en exigeant davantage de ressources pour réussir à l'étranger. En outre, l'évolution des technologies et la perméabilité croissante des frontières entre les disciplines artistiques bouleversent les pratiques et obligent les créateurs à s'adapter et à se renouveler plus rapidement.

Deuxièmement, les réseaux culturels se sont transformés et de nouveaux types d'alliances se nouent. Par exemple, certains réseaux s'instaurent maintenant en fonction d'affinités artistiques ou professionnelles et se développent à partir des villes et des régions plutôt que sur une base nationale. Ces villes et ces régions acquièrent une reconnaissance internationale dans des domaines culturels particuliers, à l'instar du Festival international de jazz de Montréal, du Festival d'Avignon, de la Foire du livre de Francfort, de la *Feria del Libro de Guadalajara* ou encore du Festival du film de Cannes. Ces carrefours deviennent des pôles stratégiques de développement, voire des passages obligés dans la quête d'une plus grande notoriété. En somme, la culture vit aussi à l'heure de la mondialisation. Pleinement intégré dans les grands réseaux de diffusion, le Québec accueille de nombreux artistes, écrivains et producteurs étrangers. Sa présence à l'étranger passe par la réciprocité avec ses partenaires, ce qui implique une approche structurée en matière d'accueil, y compris lors des festivals et des événements internationaux se déroulant sur son territoire.

Troisièmement, l'avènement des technologies de l'information, dont la numérisation, bouleverse les façons de créer, de produire, de diffuser et d'accéder aux produits culturels. Elles influencent les pratiques, menacent la propriété intellectuelle, questionnent les méthodes de protection des œuvres et modifient les rapports de force.

Quatrièmement, l'accès aux marchés étrangers s'est resserré. Les nouveaux dispositifs de contrôle frontaliers font parfois obstacle à l'organisation des déplacements et des prestations à l'étranger. La délivrance des visas et autres permis devient plus sévère, tandis que les contraintes fiscales s'accumulent. Les rigidités institutionnelles et le traitement préférentiel accordé aux artistes locaux induisent d'autres barrières que l'excellence et l'innovation ne surmontent pas toujours sans difficulté.

De nouveaux leviers

Un tel contexte commande de faire des choix, d'inscrire les efforts dans la constance et de mettre à profit de nouveaux leviers. Le développement des marchés internationaux exige en outre des compétences de plus en plus fines et diversifiées, notamment en matière de gestion et de mise en marché. Il faudra consacrer des efforts à l'acquisition de nouvelles compétences, en ayant le souci de préparer une relève capable d'assumer un leadership dans ce domaine.

Pour les compagnies artistiques et les entreprises culturelles du Québec, cela commande de :

- mieux cibler les actions et les marchés, selon qu'il s'agit de marchés établis ou émergents;
- développer les outils et le savoir-faire relatifs à certaines tâches liées au développement des marchés;
- accroître la connaissance des marchés et des publics étrangers;
- inscrire les actions à l'étranger dans une démarche concertée, planifiée et continue.

Les arts et les industries culturelles concernés doivent prendre part aux nouveaux maillages internationaux. Pour cela, il faut savoir tirer profit de leurs forces mais aussi chercher à établir, ici au Québec, les collaborations qui vont favoriser leur participation à ces réseaux transnationaux.

Il convient d'ajouter que l'originalité du modèle québécois suscite un intérêt croissant à l'étranger et gagne à être davantage mise en valeur. Le Québec dispose de nombreux outils : le système de soutien aux arts, aux lettres et aux industries culturelles, les législations adoptées sur le statut de l'artiste, les mesures retenues en matière de protection et d'affirmation du français, l'appui apporté aux domaines artistiques en émergence, l'expérience acquise en gestion culturelle. Ces outils doivent désormais être mieux intégrés à l'action culturelle internationale et profiter au rayonnement du Québec à l'étranger.

La promotion des intérêts culturels du Québec

Conscient qu'une plus grande libéralisation du commerce demeure un facteur d'enrichissement et de développement, le Québec n'en préconise pas moins une mondialisation respectueuse des cultures et de la variété des expressions artistiques. Les biens et services culturels revêtent une double nature : en plus d'être objets de commerce, ils

constituent des vecteurs essentiels d'identité et de valeurs. Reconnaissant cette dualité, le gouvernement du Québec s'est préoccupé de maintenir sa capacité de soutenir les industries culturelles et les créateurs.

Au côté du Canada, avec l'appui des milieux culturels de nombreux pays et avec le concours actif de la Francophonie, le Québec a favorisé l'avènement de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sous l'égide de l'UNESCO. Le Québec est appelé à prolonger son engagement pour favoriser la ratification et la mise en œuvre de cette convention par le plus grand nombre de pays.

Les enjeux culturels sont de plus en plus nombreux à faire l'objet d'instruments internationaux. Certaines instances multilatérales se penchent déjà sur l'élaboration de normes universelles en matière d'édition numérique et de technologies de l'information. D'autres organisations s'intéressent au partage des connaissances, à l'élaboration de projets relatifs aux politiques culturelles, de même qu'au patrimoine immatériel et à celui de la propriété intellectuelle.

Susceptibles de modifier la dynamique culturelle nationale et internationale, les progrès technologiques rendront la donne encore plus complexe, tant en ce qui a trait aux processus de création, de production et de diffusion qu'en ce qui concerne le rôle des autorités publiques. Les nouveaux supports technologiques ne manqueront pas d'exiger le développement de contenus diversifiés, en langue française, ce qui commandera une implication renouvelée du Québec dans l'élaboration de projets communs avec d'autres composantes de l'espace culturel francophone. Ces nouveaux enjeux peuvent avoir des répercussions sur la spécificité du Québec. C'est pourquoi le gouvernement compte participer aux forums internationaux dont les travaux peuvent affecter les politiques culturelles.

Le rayonnement du Québec

Une part substantielle de ce qui s'écrit sur le Québec dans la presse étrangère concerne la performance de ses artistes et créateurs et témoigne de l'excellence et de l'innovation des manifestations culturelles québécoises. Ce faisant, ces manifestations contribuent directement au développement de l'image de marque du Québec à l'étranger et sont l'un des plus importants reflets de son identité.

Cette image d'excellence et d'innovation, le Québec gagne à la transposer et à la cultiver dans d'autres domaines où il souhaite accroître son rayonnement international. Conscient que le développement d'une image de marque forte, qui reflète bien ses

caractéristiques et ses atouts, contribue directement à l'atteinte de ses objectifs internationaux tant économiques, scientifiques que politiques, le Québec entend miser sur les traits qui ont forgé son rayonnement culturel pour développer et positionner son action et ses produits à l'étranger. De façon plus précise, les efforts de positionnement porteront principalement sur quatre secteurs :

- L'attraction d'investissements étrangers;
- Le positionnement de Montréal parmi les grandes métropoles du monde;
- La promotion touristique;
- La mise en valeur de l'offre éducative québécoise.

De plus, pour assurer la crédibilité et la stabilité des perceptions à l'égard du Québec, il faut aller au-delà de l'image et engager un deuxième effort, celui du réseautage, en s'assurant que les leaders d'opinion à l'étranger ainsi que les spécialistes qu'ils consultent aient une juste perception des différents aspects de la société québécoise. Le rôle des représentants du Québec à l'étranger demeure déterminant à cet égard. L'essor des études québécoises à l'étranger constitue une autre façon de développer les connaissances sur le Québec et la compréhension de ses réalités. En appuyant le développement des études québécoises, le Québec réussit à intéresser un nombre croissant de chercheurs universitaires, autant aux États-Unis qu'en Europe et ailleurs dans le monde. L'Association internationale des études québécoises (AIEQ) regroupe 2 200 de ces chercheurs représentant 46 disciplines dans 65 pays. Ses deux principaux bassins de recrutement et pôles d'action sont en Amérique du Nord et en Europe, bien que des percées aient également lieu en Amérique latine et en Asie. Il convient aussi de souligner la contribution des 15 centres d'études canadiennes aux États-Unis ayant un intérêt particulier pour le Québec et qui rassemblent les 300 chercheurs membres de *l'American Council for Québec Studies*.

Le développement de l'image de marque et d'une juste perception du Québec à l'étranger s'appuieront par ailleurs sur le développement des outils informatiques. Ainsi, l'espace international du portail internet gouvernemental sera enrichi et les services en ligne seront accrus, notamment en matière d'éducation et d'immigration. Cette progression tient compte de la nouvelle réalité que constitue la disponibilité de services en ligne qui mise autant sur l'adaptation des façons de faire que sur le développement de nouveaux outils pour servir les clientèles. De la même façon, ces outils informatiques doivent permettre à la population québécoise d'être mieux informée de l'action du gouvernement sur la scène internationale et de participer aux débats qui éclairent les positions du Québec à l'égard des questions internationales.

PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS

OBJECTIF

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ ET LA CULTURE DU QUÉBEC

PRIORITÉ

Appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde

PRINCIPALES ACTIONS:

- Mise en valeur de l'expertise québécoise en matière linguistique et appui au développement de l'enseignement du français dans le monde.
- Participation aux groupes de travail issus du Sommet mondial sur la Société de l'information et au nouveau Forum sur la gouvernance de l'Internet, notamment pour suivre les questions liées à la diversité linguistique.
- Participation aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur l'utilisation du français dans les technologies de l'information.

PRIORITÉ

Développer les compétences et les instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger

PRINCIPALES ACTIONS:

- Développement des indicateurs statistiques permettant de suivre l'évolution de l'action culturelle internationale du Québec.
- Mise en œuvre, en concertation avec les milieux artistiques et culturels, de stratégies permettant de planifier le déploiement de l'action culturelle du Québec en fonction des grands pôles géoculturels les plus porteurs dans le monde.
- Mise sur pied d'un système d'opérateurs et de mandataires internationaux, notamment en arts de la scène, visant à renforcer la présence collective des organismes et entreprises artistiques et culturels dans les salons, festivals et événements internationaux.
- Soutien financier aux milieux culturels pour développer leur expertise en matière de mise en marché et de planification financière internationales et pour accroître la circulation des organismes et des productions, notamment aux États-Unis.
- Hausse du soutien à la traduction, notamment en langues anglaise et espagnole.
- Mise en place d'une approche concertée en matière d'accueil d'artistes et d'organismes culturels dans un contexte de réciprocité.



Chapitre 7

**Contribuer à
l'effort de solidarité
internationale**

Contribuer à l'effort de solidarité internationale

La mondialisation offre aux économies développées des défis et des perspectives de croissance dont elles peuvent profiter grâce à leurs ressources et à leur capacité d'adaptation. Face aux mêmes enjeux, beaucoup d'États ne peuvent s'inscrire dans la spirale de la croissance. Ainsi en est-il de plusieurs pays en développement et surtout des pays les moins avancés, dont bon nombre sont situés sur le continent africain.

Agir sur la scène internationale comporte des devoirs et des obligations à l'endroit des partenaires avec lesquels on partage cet espace international.

Les observateurs reconnaissent que, de façon générale, ces pays ne disposent pas des ressources financières qui leur permettraient d'affronter l'envolée des cours du pétrole ou des métaux, par exemple, ou la chute des cours des produits agricoles qu'ils exportent. Ils ne peuvent davantage faire face aux fluctuations des taux de change

et à la hausse des taux d'intérêt qui ont des effets dévastateurs sur leur endettement. En outre, ils ne sont guère outillés pour combattre efficacement les maladies endémiques, dont le sida, en constante progression, les sécheresses, les inondations et autres calamités naturelles.

L'appauvrissement de certains pays a provoqué, au tournant du millénaire, de nombreux questionnements et plusieurs initiatives. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les initiatives du G-8 et le Programme de travail de Doha en sont quelques illustrations.

Les pays riches ont ainsi reconnu pour la première fois en 2000 que la lutte contre la pauvreté constitue la toute première urgence en matière de solidarité et que les objectifs du millénaire adoptés par les Nations Unies peuvent utilement orienter les initiatives de la communauté internationale à cet égard.

Pour freiner et renverser, à terme, la détérioration du tissu social et économique des pays en difficulté, tous s'accordent à reconnaître l'importance de mobiliser la force créatrice des populations et de renforcer la gouvernance, tout en admettant que

Les objectifs du Millénaire pour le développement

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim;
- Assurer l'éducation primaire pour tous;
- Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes;
- Réduire la mortalité infantile;
- Améliorer la santé maternelle;
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies;
- Assurer un environnement durable;
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

l'amélioration de la démocratie est un processus de longue haleine qui suppose un engagement des pays concernés et de leurs citoyens. L'importance d'un soutien extérieur est cependant reconnue. La lutte contre la pauvreté et le renforcement de la capacité d'action des États et des populations de ces pays sont les deux priorités qui caractérisent l'aide au développement en ce début de millénaire. Dans les deux cas, le développement humain est placé au centre des préoccupations.

Une solidarité qui s'impose

L'action internationale du Québec en matière d'aide au développement s'est d'abord manifestée dans l'aire

francophone, directement ou par l'intermédiaire des structures de la Francophonie institutionnelle, plus particulièrement dans le secteur de l'éducation et de la formation. L'appartenance du Québec à la Francophonie fut d'ailleurs déterminante pour la suite des choses.

Parallèlement à l'action gouvernementale ou de concert avec elle, de nombreux intervenants ont acquis, au fil des ans, une riche pratique de travail dans les pays en voie de développement. Ces intervenants, issus du milieu des affaires, des administrations

municipales ou des institutions parapubliques, constituent un important bassin d'experts et de personnes sensibles aux difficultés des pays en développement.

Avec le concours des organismes québécois de coopération internationale, le ministère des Relations internationales soutient chaque année des dizaines de projets de coopération et, avec le programme Québec sans frontières, appuie la réalisation de quelque 400 stages de jeunes dans les pays en voie de développement.

Les organisations québécoises de coopération internationale sont aussi des partenaires importants pour l'aide au développement. Le gouvernement appuie le fonctionnement de l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI).

Pour le Québec, agir sur la scène internationale pour défendre et promouvoir ses intérêts, comporte comme corollaire l'obligation d'appuyer les objectifs de développement des pays les plus démunis. Il ne peut davantage demeurer en retrait des efforts déployés par la communauté internationale pour combattre le fléau de l'appauvrissement.

Les Québécoises et Québécois expriment concrètement leur solidarité devant les inégalités frappant les populations les moins favorisées du monde. Ils répondent rapidement aux appels des organismes qui travaillent à soulager la détresse à la suite de crises et de catastrophes. Les écoles et collèges, par diverses initiatives, favorisent l'ouverture des jeunes aux réalités internationales. Les jeunes sont ainsi nombreux à réaliser un stage de solidarité internationale dans les pays en développement. Pour certains, cette expérience aura une influence marquante sur leur parcours adulte et même sur le choix de leur profession. Enfin, il importe de souligner les gestes d'appui et de solidarité souvent très importants que les nouveaux québécois portent tout naturellement à leur terre d'origine.

Cibler l'action et développer les partenariats

Sauf dans le cas de la Francophonie multilatérale, le gouvernement du Québec n'est pas un bailleur de fonds en matière d'aide au développement. Sa contribution demeure modeste et l'enjeu principal consiste à bien baliser le champ de ses interventions.

Conscient de la nécessité d'agir, inscrit dans le cercle restreint des États fédérés dotés d'une approche intégrée en matière de solidarité internationale, il entend faire porter son action sur des domaines où il est en mesure de proposer des solutions crédibles, en partenariat avec les groupes présents sur le terrain et avec l'appui des principales banques internationales d'aide au développement.

Tenant compte des objectifs poursuivis par la communauté internationale mais aussi de ses capacités d'intervention, le Québec misera sur des actions qui ajoutent une plus-value à l'effort global et agira prioritairement dans des domaines où il détient des savoir-faire confirmés. Ainsi, à partir de l'expertise acquise au fil des ans et des caractéristiques qui lui sont propres, le Québec privilégiera deux domaines d'intervention : la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance.

En choisissant de concentrer ainsi ses efforts, le Québec peut, à sa façon, contribuer de façon tangible au progrès et à l'avancement des pays en développement.

De plus, le gouvernement du Québec entend mener son action au bénéfice d'un nombre restreint de pays. C'est dans les pays de la Francophonie qu'il poursuivra son action en priorité, à commencer par Haïti, voisin d'Amérique, profitant de la présence, en sol québécois, d'une communauté solide qui peut appuyer son action et s'en faire le porteur.

Un engagement pour Haïti

- Lors d'une mission en Haïti, en juin 2005, le premier ministre du Québec a offert l'appui des ministères, des organismes et des sociétés d'État relevant du gouvernement du Québec pour participer aux efforts de relance du gouvernement haïtien.
- Environ 75 policiers québécois contribuent à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
- Hydro-Québec procure un appui technique à la production, au transport et à la distribution d'énergie électrique dans certaines régions.
- Avec l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), le gouvernement du Québec prépare un projet de coopération visant à appuyer la modernisation de l'État haïtien en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI).
- Depuis 1997, le Québec a contribué pour plus de 11 millions de dollars canadiens en aide humanitaire et en subventions aux projets de développement en Haïti.

L'aide québécoise empruntera, pour une bonne part, le chemin de la Francophonie institutionnelle et l'engagement du Québec au sein de cette communauté d'intérêts se maintiendra. S'agissant de l'aide directe, le gouvernement travaillera en partenariat avec les organismes de coopération internationale (OCI) québécois; ceux-ci ont en effet une grande expérience de l'aide au développement et une bonne connaissance des pays ciblés. Il s'assure ainsi de la qualité et de la pertinence de ses initiatives.

Enfin, dans le but d'accroître le volume de son activité, le gouvernement cherchera l'appui des bailleurs de fonds internationaux et canadiens. Il travaillera aussi

à établir des collaborations avec des régions et des États fédérés qui partagent ces mêmes pratiques et avec lesquels il a déjà développé un partenariat international.

La formation des ressources humaines

Le Québec contribue déjà, par ses grandes écoles, universités et divers instituts, à former des agronomes, des ingénieurs, des techniciens et des gestionnaires. Plusieurs firmes québécoises assurent la formation du personnel requis pour la conduite des travaux et chantiers auxquels elles sont associées. Dans de nombreux domaines, comme les télécommunications, la médecine, la gestion des affaires, le développement de l'entrepreneuriat ou le microcrédit, des Québécois collaborent avec des partenaires africains pour développer les compétences.

Depuis 25 ans, le programme de bourses d'exemption de droits de scolarité supplémentaires destinées aux étudiants étrangers, sur la base d'ententes avec une quarantaine de pays, a donné des résultats intéressants. Plus de 10 000 étudiants de pays en développement ont bénéficié de ce programme. Le Québec veut le rendre encore plus performant afin de mieux répondre aux priorités de développement des pays bénéficiaires en misant davantage sur les forces de ses institutions d'enseignement supérieur.

La formation des ressources humaines est une condition essentielle pour toute société qui veut progresser. C'est aussi la voie qui permet de s'attaquer avec les meilleures chances de succès à la pauvreté endémique. Fort du savoir-faire et des outils qu'il a développés au fil de quatre décennies, le Québec fera de la formation des ressources humaines un des deux domaines privilégiés de son intervention.

Le développement des capacités de gouvernance

Le gouvernement du Québec agit déjà aux côtés de l'Assemblée nationale, du Directeur général des élections, du Protecteur du citoyen et du Vérificateur général, notamment en Francophonie, pour appuyer la gouvernance et le renforcement de l'État de droit au profit des populations et de leurs gouvernements. L'École nationale d'administration publique, pour sa part, apporte une contribution significative à la formation d'administrateurs publics et même de dirigeants gouvernementaux, initiatives que le gouvernement du Québec soutient directement.

L'accompagnement des institutions garantes de la démocratie et des droits de la personne, le perfectionnement des parlementaires, des administrateurs publics et des élus locaux, l'établissement de comptabilités nationales, l'amélioration des systèmes de justice, d'éducation, de sécurité publique, de santé ou de gestion municipale sont autant de secteurs où le Québec apporte une valeur ajoutée. De plus, dans le cadre des conventions internationales auxquelles il a adhéré en matière de diversité culturelle et en matière de diversité biologique, le Québec compte mettre son expertise à la disposition des pays en développement, notamment pour soutenir l'éclosion d'industries culturelles et la mise en place de politiques publiques de soutien à la culture et pour aider à développer diverses initiatives visant à préserver la diversité biologique.

Le Québec rejoint ainsi les constats de tous les intervenants en matière d'aide au développement : en l'absence de progrès dans le domaine de la gouvernance, toutes les autres réformes auront un effet limité. La notion de gouvernance englobe d'ailleurs la participation des citoyens aux processus gouvernementaux par le renforcement d'institutions telles que les parlements, les autorités locales, les syndicats, le système de justice et les médias.

Un meilleur arrimage entre l'offre québécoise et les besoins des pays en développement

Les multiples interventions du Québec en Afrique francophone depuis près de quatre décennies, et ensuite en Amérique latine, sont à l'origine d'un important bassin de ressources et d'experts dans de multiples secteurs. Ces interventions ont aussi mobilisé de nombreux organismes rattachés à l'appareil public québécois et aux institutions d'enseignement supérieur.

Rassembler les ressources et l'expertise requise pour la réalisation de projets demeure toutefois un exercice complexe. De plus, la mise à disposition de l'expertise publique se fait dans un contexte de rareté des ressources qui limite les capacités d'action. Aussi le gouvernement compte-t-il stimuler la synergie qui existe entre le secteur privé et le secteur public pour agir plus efficacement. À cette fin, il appuiera une initiative de l'École nationale d'administration publique qui vise à créer un centre de valorisation internationale de l'expertise québécoise en vue de mieux canaliser les experts et les ressources de l'appareil public québécois et répondre plus adéquatement aux besoins des pays en développement.

Le ministère des Relations internationales compte revoir son approche des pays en développement afin d'assurer un meilleur arrimage entre l'offre québécoise et les besoins de ces pays. Les pays du Maghreb en particulier, qui ont des liens importants avec le Québec, se prêtent bien aux partenariats axés sur des projets de développement de nature économique pour lesquels l'expertise québécoise est recherchée.

Le gouvernement, qui veut accroître la portée de ses actions en matière d'aide internationale, est appelé à augmenter et diversifier ses sources de financement. Il compte d'abord se donner les leviers nécessaires pour agir directement et pour mener les initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la Francophonie. Cela l'aidera aussi à créer de nouveaux partenariats. Ainsi, le Québec compte proposer un nouveau partenariat à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) afin de conjuguer les ressources et l'expertise québécoise, d'une part, et l'importante capacité de financement de l'ACDI, d'autre part. Le recours déjà intensif du gouvernement canadien aux experts québécois de tous horizons et la complémentarité de vue à l'égard des priorités en matière d'aide internationale permettent d'envisager une collaboration mutuellement profitable et enrichissante. Le Québec compte aussi approcher, dans le même sens, les grandes institutions de financement international impliquées dans des secteurs où le Québec est actif.

L'aide aux victimes de catastrophes humanitaires

L'aide aux victimes de catastrophes humanitaires constitue une dimension spécifique et importante de la solidarité internationale. Au cours des 25 dernières années, le Québec a apporté sa contribution, lors de telles catastrophes, souvent sous forme de dons en argent, par le biais des organismes comme la Croix-Rouge. De plus, il arrive ponctuellement que des mesures d'allégement des règles d'immigration soient prises en faveur des personnes gravement touchées par des catastrophes d'une ampleur exceptionnelle. Le Québec entend maintenir son soutien lors de telles catastrophes dans la mesure de ses possibilités.

Le gouvernement a toutefois constaté que ses contributions les plus appréciables reposent sur l'aide des experts qu'il détache. Ces personnes participent aux efforts des gouvernements et des populations qui cherchent à se reprendre en main une fois installés les secours de première urgence. C'est ce que l'on pourrait appeler l'aide de reconstruction.

Cet appui doit d'abord répondre aux besoins spécifiques qu'expriment les autorités des régions ou des pays sinistrés. Il doit, deuxièmement, faire l'objet d'une coordination serrée entre les ministères, organismes et sociétés d'État concernés au Québec, en étroite concertation avec le gouvernement fédéral et les organisations québécoises de coopération. Troisièmement, chaque fois que cela sera souhaitable, cet appui se concrétisera surtout par la mise à disposition des experts et des équipements appropriés; l'intervention sera davantage axée sur la reconstruction que sur l'aide d'urgence.

PRIORITÉ ET PRINCIPALES ACTIONS

OBJECTIF

CONTRIBUER À L'EFFORT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

PRIORITÉ

Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance

PRINCIPALES ACTIONS:

- Révision des ententes internationales sur les droits de scolarité afin d'assurer un meilleur arrimage entre les besoins des pays et l'offre éducative québécoise, accroître le nombre d'étudiants des 2^e et 3^e cycles et associer plus étroitement les institutions d'enseignement à la gestion du programme.
- Appui aux villes québécoises qui interviennent dans les pays en développement, par l'entremise de l'Association internationale des maires francophones.
- Soutien au développement des systèmes éducatifs africains.
- Mise à disposition de l'expertise culturelle québécoise, notamment en matière de politiques publiques, de statistiques et de développement d'industries culturelles pour aider au développement du secteur culturel dans les pays en développement.
- Établissement de nouveaux modes de collaboration avec l'ACDI afin de faciliter la mise à disposition de l'expertise publique québécoise, en collaboration avec le Centre de valorisation internationale de l'expertise québécoise de l'ÉNAP.
- Mise en place d'un mécanisme de concertation avec les organismes de la société civile visant à accroître la portée de l'intervention québécoise en aide au développement.
- Création d'une unité d'intervention d'urgence par la Croix-Rouge en collaboration avec les experts du réseau de la santé du Québec pour accroître la capacité de réaction en matière d'urgence humanitaire.
- Confier au comité des mesures d'urgence de la Sécurité civile le mandat de coordonner, avec la collaboration du ministère des Relations internationales, l'intervention du Québec lors de catastrophes humanitaires.



Chapitre 8

Le déploiement de l'action internationale du Québec

Le déploiement de l'action internationale du Québec

Le rôle du ministère des Relations internationales

Le ministère des Relations internationales a la responsabilité de développer les relations du Québec avec les gouvernements étrangers. Il assure la participation du Québec aux instances de la Francophonie et la présence de représentants du Québec au sein des délégations canadiennes dans le cadre des travaux des organisations internationales gouvernementales. Il établit, en concertation avec les ministères et organismes sectoriels, les positions du Québec sur les questions internationales qui concernent ses responsabilités et assure la concertation avec le gouvernement fédéral à cet effet.

C'est en faisant converger l'expertise et l'action de ses ministères et organismes autour d'objectifs et de priorités partagées que l'action internationale du Québec sera plus forte et plus efficace.

Il prépare et négocie les ententes et engagements du Québec avec ses partenaires internationaux et accorde aux diplomates étrangers et aux organisations internationales établies sur son territoire, les privilèges et immunités qui relèvent de ses compétences. Enfin, le ministère des Relations internationales gère le réseau des délégations générales, délégations, bureaux et antennes du Québec.

Il a la responsabilité de coordonner l'action internationale des ministères et organismes du gouvernement.

Le ministère des Relations internationales a le mandat de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action découlant de la présente Politique. Il a la responsabilité d'en suivre l'évolution et de faire rapport au gouvernement sur l'état d'avancement des travaux, les résultats obtenus et les suites à donner.

Pour mieux remplir son rôle de coordination, le ministère accroîtra ses activités de veille et d'analyse du contexte international, tant sur les plans économique que politique et social. Il cherchera à en mesurer l'impact sur l'évolution du Québec et, avec le concours des ministères et organismes, il conseillera le gouvernement sur les mesures à prendre pour défendre les intérêts du Québec.

Les partenaires de l'action internationale du Québec

Pour réaliser son plan d'action, le gouvernement compte sur un partenariat renouvelé et renforcé avec le gouvernement fédéral canadien. Il entend également travailler plus étroitement avec les institutions et les organismes publics et avec les divers acteurs de la société civile dont l'action internationale contribue à renforcer la présence et le rayonnement du Québec à l'étranger. En favorisant le partenariat et la complémentarité, la présente politique vise à créer une plus grande synergie entre les actions et les efforts déployés par chacun, notamment :

- **Les villes et les régions du Québec**, en particulier la métropole et la capitale, ainsi que leurs instances de promotion qui contribuent entre autres à l'attraction d'investissements étrangers, à l'implantation d'organisations internationales, au rayonnement et à l'image de marque du Québec sur la scène internationale.
- **Les universités, collèges et centres de recherche**, qui permettent au Québec de rester à la fine pointe du savoir et visent à offrir une formation adaptée aux exigences du contexte international. S'ajoutent les centres d'études québécois à l'étranger qui contribuent à faire connaître le Québec, ses réalités, ses spécificités, sa culture et ses institutions.
- **La société civile**, soit les milieux d'affaires qui soutiennent l'exportation des produits québécois, appuient la venue d'entreprises étrangères et contribuent à la défense des intérêts commerciaux du Québec; les organismes, syndicats et associations professionnelles qui défendent les intérêts de leurs membres auprès de diverses instances internationales et participent, par leur expertise, à l'avancement des travaux de la communauté internationale.
- **Les milieux culturels ainsi que les artistes et créateurs québécois**, qui ont su tisser des liens avec ceux d'autres pays et qui sont devenus, par leurs manifestations artistiques innovatrices et de grande qualité, la plus importante source de rayonnement du Québec à l'étranger et les premiers partenaires du gouvernement dans la défense de la diversité des expressions culturelles et artistiques.
- **Les organismes jeunesse**, notamment l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (AQWB) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) qui ont accompagné plus de 125 000 jeunes Québécois à l'étranger et ont reçu presque autant de jeunes étrangers, établissant avec le Québec des rapports souvent durables, propices au développement des liens entre les sociétés.

- **Les communautés culturelles** présentes au Québec qui aident à bâtir les ponts avec leur pays d'origine et contribuent à l'intégration des nouveaux arrivants.
- **Les organismes québécois de coopération internationale** et leur association qui représentent souvent le Québec sur le terrain auprès des populations des pays en voie de développement.

Les zones d'intervention

Pour pouvoir se déployer, la Politique internationale doit dégager une vision claire des zones géographiques et des lieux où le Québec compte agir en priorité, c'est-à-dire là où il entend développer ses alliances, exercer son influence et collaborer à l'élaboration de solutions internationales lorsque les enjeux rejoignent ses propres champs de responsabilité.

Pour identifier où et auprès de qui le Québec entend mener son action internationale, il doit lui-même se situer comme acteur international et prendre en compte les caractéristiques qui lui sont propres, soit sa position géographique au Nord-Est de l'Amérique, son identité culturelle et linguistique unique sur ce continent, sa structure économique fortement dépendante des marchés extérieurs et son statut d'État fédéré détenant d'importantes responsabilités.

Ainsi, en tenant compte des caractéristiques et des intérêts du Québec, la Politique internationale du Québec se déploiera pour l'essentiel auprès des pays et des organismes suivants :

- auprès des deux pays stratégiques que sont les États-Unis et la France;
- au sein de la Francophonie et auprès de certaines organisations internationales;
- auprès d'autres pays prioritaires en Europe, y compris les institutions européennes;
- sur certains marchés porteurs d'Amérique et d'Asie.

Le Plan d'action gouvernemental

Pour atteindre les objectifs qu'il poursuit et réaliser les priorités qu'il se donne en matière internationale, le gouvernement du Québec a identifié une série d'actions qu'il compte réaliser au cours des trois prochaines années. Ce plan d'action mobilisera l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement en mettant à profit les ressources existantes et en les dirigeant vers la mise en œuvre des priorités. Dans chacun des cas, le ministère des Relations internationales a examiné, de concert

avec ses partenaires, les façons d'agir plus efficacement. Cet examen a permis d'orienter le Plan d'action autour des éléments suivants :

- le redéploiement des ressources à l'étranger;
- la réorganisation des services au Québec;
- la révision, avec les ministères et organismes, des outils et façons de faire en matière d'action internationale;
- la mise en œuvre d'une centaine de mesures concrètes, applicables à court terme.

Le redéploiement des ressources à l'étranger

Le ministère des Relations internationales gère un réseau de plusieurs représentations à l'étranger. En concertation avec les ministères et organismes à vocation économique et culturelle qui comptent du personnel en poste dans ce réseau, un plan de redéploiement a été établi afin de refléter les orientations de la politique internationale.

En ce qui concerne tout d'abord les États-Unis, l'importance des relations avec ce pays et la participation active du Québec au sein de divers forums régionaux nécessitent un renforcement de notre présence. La Délégation générale du Québec à New York demeurera le pôle pour la défense des intérêts politiques, économiques et culturels du Québec sur le territoire américain. Elle est responsable des activités du Bureau du Québec à Washington, lequel verra ses ressources accrues pour mieux profiter des occasions d'affaires auprès des États de la région et auprès des grandes institutions de financement international. Le Bureau de Washington se verra également confier le mandat de suivre de près les travaux de l'Organisation des États américains (OEA).

Une plus grande synergie d'action en Nouvelle-Angleterre et dans le corridor de New York sera recherchée, en particulier dans le secteur de la science et de la technologie, de même que pour la promotion des industries culturelles québécoises.

Les régions du Sud et de l'Ouest des États-Unis connaissent les plus forts taux de croissance et les intérêts du Québec y sont importants, notamment dans les domaines de l'aéronautique et des technologies de l'information. Afin de mieux saisir les occasions d'affaires dans ces régions, le statut du poste d'Atlanta se verra rehaussé. Ses ressources, ainsi que celles de la Délégation à Los Angeles, seront augmentées.

Au Mexique, la Délégation générale du Québec à Mexico maintiendra sa présence active. La nécessité de renforcer l'intégration économique au sein de l'ALÉNA, les enjeux régionaux de sécurité et la multiplication de nos échanges culturels avec ce territoire précisent les intérêts du Québec au Mexique.

En Amérique du Sud, le poids politique du Brésil au sein du MERCOSUR, son influence dans les organisations internationales et son importance économique pour le Québec militent en faveur de l'établissement graduel de liens avec ce pays. L'ouverture d'une représentation au Brésil viendra concrétiser ces intérêts.

En Europe, les ressources du Québec seront recentrées pour mieux desservir l'ensemble du territoire. La Délégation générale à Paris demeurera le principal lieu de la présence du Québec en Europe, dans tous les secteurs d'activité, qu'il s'agisse de coopération autour d'enjeux communs, de culture ou de développement économique et scientifique. Elle continuera d'abriter la Délégation aux affaires francophones et multilatérales.

À Londres, la Délégation générale poursuivra son action de rayonnement du Québec dans des réseaux économiques, culturels et politiques bien établis depuis quatre décennies. La Délégation générale de Bruxelles sera au cœur des relations avec les institutions européennes que le Québec cherchera à consolider. Les activités de coopération en recherche scientifique et technologique seront élargies dans le cadre des programmes de l'Union européenne. Les échanges avec les gouvernements des États fédérés et régions d'Europe, notamment en matière de culture, d'éducation, de gouvernance et de fédéralisme, seront également approfondis.

Par ailleurs, il convient d'accroître la présence du Québec en Allemagne. Le statut et les effectifs de la représentation du Québec à Munich et de son antenne à Berlin seront modifiés pour répondre à l'importance de ses intérêts et verront leurs ressources augmenter. Placées au cœur du continent et liées aux communautés voisines, ces représentations permettront, une fois renforcées, de bénéficier de la croissance économique de cette région et de développer des liens politiques et de coopération.

En Italie, la présence du Québec sera rehaussée pour mieux tenir compte de son importance économique et de sa position centrale dans le bassin méditerranéen. Ce marché présente un intérêt réel pour la promotion de l'expertise québécoise. Le poste de Rome verra ses ressources et son statut croître en conséquence. Enfin, prenant en compte le poids croissant de l'Espagne en Europe et notamment du rôle moteur de la Catalogne à cet égard, le Québec y maintiendra sa représentation.

Compte tenu des perspectives de croissance en Asie, le Québec y consolidera son point d'ancrage à Tokyo. En Chine, les effectifs seront accrus à Beijing et Shanghai, tandis qu'en Inde, une représentation sera établie afin d'y positionner le Québec. En plus des échanges économiques, l'objectif est également de développer des relations dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'immigration avec ces pays.

La réorganisation des services au Québec

Au Québec, le ministère des Relations internationales procédera à cinq changements importants dans son organisation.

- Il renforcera sa capacité d'action auprès des organisations internationales en y consacrant plus de ressources et en développant l'analyse des effets normatifs et juridiques découlant des conventions et engagements internationaux qui touchent ses compétences.
- Il améliorera sa capacité d'analyse économique par l'ajout de ressources dédiées à cette fonction et par la mise en réseau avec les équipes d'analyse économique de l'Institut de la statistique, du ministère des Finances et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
- Il mettra sur pied une unité chargée de suivre l'évolution des enjeux internationaux de sécurité et d'assurer la liaison avec les ministères et organismes concernés, au premier chef, le ministère de la Sécurité publique.
- Le ministère des Relations internationales s'assurera d'un meilleur arrimage entre l'offre d'expertise québécoise et les besoins des pays en développement. Une unité se verra confier le mandat d'assurer à cet effet le lien avec les grandes banques de financement, l'ACDI et le nouveau Centre de valorisation de l'expertise québécoise de l'École nationale d'administration publique.
- Ses effectifs chargés des relations bilatérales seront déployés en fonction des zones d'intervention prioritaires ciblées.

Ces changements passeront par une réorganisation des tâches et des fonctions et par un redéploiement des ressources vers ces nouvelles priorités. Le ministère poursuivra par ailleurs la modernisation de sa gestion et de ses outils informatiques.

La révision des outils et façons de faire actuels

Plusieurs ministères et organismes québécois qui agissent en matière internationale ont également procédé à une importante révision de leurs outils et façons de faire.

Ainsi, en matière économique, l'approche est revue afin de concentrer les efforts vers l'appui aux exportateurs déjà présents sur les marchés étrangers.

Une nouvelle stratégie de promotion et de prospection des investissements étrangers sera proposée, visant notamment à améliorer la notoriété du Québec auprès des investisseurs et à organiser les efforts de prospection autour de cibles d'investissements.

Le mandat des conseillers économiques en poste à l'étranger sera ajusté aux nouveaux contextes du commerce international, notamment celui créé par le commerce d'intégration.

Les paramètres pour l'octroi de bourses d'exemption aux étudiants étrangers provenant des pays développés seront revus, en concertation avec les universités, afin d'attirer davantage d'étudiants de deuxième et de troisième cycles.

De plus, les ententes prévoyant l'octroi de bourses d'exemption aux étudiants des pays en développement et en émergence viseront désormais à assurer un meilleur arrimage entre les besoins de ces pays et l'offre de formation québécoise. Les universités seront étroitement associées au processus de sélection des candidats.

L'offre de stages à l'étranger pour les jeunes Québécoises et Québécois sera également bonifiée par l'intégration de l'administration des trois organismes que sont l'OFQJ, l'AQWBJ et l'OQAJ. Cette intégration devrait créer une nouvelle synergie favorisant l'établissement de passerelles entre les divers programmes de stages et la multiplication des opportunités pour les jeunes. L'apport de financement privé sera également recherché.

En matière culturelle, une révision des méthodes de travail à l'étranger permettra d'agir davantage en fonction des pôles géoculturels que selon les frontières géographiques. Cela facilitera notamment le développement de projets sur une base européenne ou américaine au lieu de se limiter à un État ou un pays. La mise en place progressive d'indicateurs économiques pour suivre plus efficacement la pénétration des produits culturels québécois à l'étranger devrait accroître l'efficacité de l'action ainsi que les nouvelles initiatives visant le développement des capacités de gestion et de mise en marché internationale dans le secteur culturel.

En matière d'immigration, un travail plus étroit avec les chambres de commerce, les universités et les corporations professionnelles visera à faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences des candidats à l'immigration. De même, la prise en compte des questions de sécurité à toutes les étapes de sélection des candidats à l'immigration constitue une obligation importante qui témoigne concrètement de l'engagement du Québec à assumer ses responsabilités internationales.

Enfin, la mise sur pied, au ministère de la Sécurité publique, d'une nouvelle unité dédiée à la gestion intégrée de l'information de sécurité et chargée notamment de suivre et coordonner les questions liées aux enjeux internationaux de sécurité permettra d'établir un canal de communication plus direct avec nos partenaires internationaux et de gérer plus efficacement les interventions en cas de situation d'urgence provenant de menaces extérieures.

Les mesures gouvernementales

Aux actions évoquées précédemment concernant le réseau du Québec à l'étranger et la révision des outils et façons de faire, s'ajoutent quelque 70 mesures ou initiatives prises par les divers ministères ou organismes du gouvernement dans le but de répondre aux priorités de la Politique internationale du Québec. La mise en œuvre de ces mesures s'étendra sur une période de trois ans, au terme de laquelle les résultats seront évalués et le plan actualisé. Ces mesures sont décrites dans le Plan d'action 2006-2009 qui accompagne la Politique internationale. Elles ont été sommairement présentées en conclusion de chacun des chapitres couvrant les cinq objectifs de la Politique.

En conclusion

Peu de secteurs de l'activité gouvernementale échappent aujourd'hui à la nécessité de tenir compte des dimensions internationales. Les normes définies à l'échelle internationale viennent de plus en plus souvent baliser l'élaboration des politiques publiques tandis que l'activité économique ne peut s'exercer sans s'inscrire dans un environnement d'affaires mondialisé. De même, la recherche de solutions pour des problèmes vécus ici peut s'inspirer des meilleures pratiques mises en œuvre ailleurs. Enfin, bien souvent, l'action concertée de plusieurs pays ou États est nécessaire pour assurer la prospérité, la sécurité et la liberté de leurs citoyens et la population du Québec profite directement des alliances auxquelles le gouvernement participe.

C'est donc pour assumer pleinement ses responsabilités que le gouvernement du Québec est actif sur la scène internationale. La Politique internationale et le Plan d'action qui en découle visent à cerner comment chacun des ministères et organismes pourra répondre efficacement aux principaux enjeux internationaux du Québec.

Le rôle du ministère des Relations internationales est de s'assurer que les efforts convergent vers un certain nombre d'objectifs partagés. En retenant un nombre limité de priorités, la Politique internationale facilite cette convergence des efforts et des ressources. Elle se veut un instrument de plus au service du développement du Québec.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET DES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACTION ET D'INFLUENCE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

- Accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales et lors des négociations internationales touchant ses intérêts.
- Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage des intérêts.

FAVORISER LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

- Consolider et accroître les échanges économiques avec les États-Unis et l'Europe et les diversifier vers un certain nombre de marchés porteurs: le Mexique, le Japon, la Chine, l'Inde et le Brésil.
- Mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au cœur de l'action internationale du Québec.
- Attirer davantage d'immigrants qualifiés et faciliter leur intégration à la vie économique.

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC ET DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN

- S'assurer d'un accès rapide et fiable à l'information stratégique et participer aux travaux des instances régionales et internationales sur les questions de sécurité non militaire.
- Favoriser une circulation fluide et sécuritaire des personnes et des marchandises à la frontière et renforcer la sécurité des infrastructures stratégiques du Québec.

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ ET LA CULTURE DU QUÉBEC

- Appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde.
- Développer les compétences et les instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger.

CONTRIBUER À L'EFFORT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance.

